

LA REVUE RÉFORMÉE

SOLI DEO GLORIA



SOMMAIRE

Roger BARILIER : De la souveraineté de Dieu à la souveraineté du nombre. Analyse critique du Régime presbytérien synodal	1
Pierre PETIT : Quelques livres catholiques	27
Bibliographie : Alain-Georges MARTIN, Pierre MARCEL	40
Petites nouvelles	47
Recherche de nouvelles adresses	48

LA REVUE RÉFORMÉE

REVUE THEOLOGIQUE ET PRATIQUE

à l'usage des fidèles, des conseillers presbytéraux et des pasteurs

publiée par la

SOCIETE CALVINISTE

Avec la collaboration de pasteurs, docteurs et professeurs
des Eglises réformées françaises et étrangères.

COMITE DE REDACTION

Jean CADIER — Pierre COURTHIAL
Pierre MARCEL — Michel RÉVEILLAUD
André SCHLEMMER — A.-M. SCHMIDT

*Directeur : Pierre MARCEL, D. Th.
Président de l'Association Internationale Réformée*

*Rédaction : 8, rue de Tourville, ST-GERMAIN-EN-LAYE (Seine-et-Oise), France
Commandes, 8, rue de Tourville, St-Germain-en-Laye (S.-et-O.), France.*

ABONNEMENTS, ENVOIS DE FONDS ET DONS se référer page 3 de la couverture

PRIX DE CE NUMÉRO : NF 4

(Franco de port et 15 % de réduction sur toute commande de numéros spéciaux de
« La Revue Réformée » — voir page 4 de la couverture — adressée directement
à notre Trésorier : voir page 3 de la couverture)

A NOS ABONNES

Tous les abonnements partant du 1^{er} janvier, nous serions extrêmement reconnaissants à nos abonnés de bien vouloir renouveler sans tarder leur abonnement, en nous adressant leur souscription 1962, selon les indications de la page III de la couverture, et en voulant bien prêter attention aux changements de prix. Merci.

— Les abonnements partent toujours du premier numéro de chaque tome (année ordinaire).

— Tout abonnement qui n'est pas résilié au 31 décembre (par lettre adressée à l'Administration de la Revue) est considéré comme valable pour l'année suivante.

— Les abonnements doivent être réglés dans les six premiers mois de l'année. Les frais de rappel (N.F. 0,50) sont à la charge des abonnés.

DE LA SOUVERAINETÉ DE DIEU A LA SOUVERAINETÉ DU NOMBRE

Analyse critique du régime presbytérian synodal

par Roger Barilier *

Dans les Eglises réformées, on aime à répéter comme allant de soi l'affirmation selon laquelle « l'ordre presbytérian », qui donne aux laïcs un rôle prépondérant dans le gouvernement de l'Eglise, « est plus près de la vérité évangélique que toute autre organisation ». Ainsi s'exprimait récemment une feuille religieuse. Des déclarations semblables ont particulièrement fleuri lors du jubilé calvinien de 1959, où les Réformés fêtaient le quatre centième anniversaire de leur premier synode. « En 1559, pouvait-on lire dans un dépliant semi-officiel, les représentants des Eglises réformées de France se réunirent à Paris, pour adopter, à la suite de CALVIN, un système de gouvernement fondé sur le Nouveau Testament. Ce système est encore le nôtre aujourd'hui. »

En bons protestants, nous n'accepterons pas ces déclarations sans examen. Nous soumettrons au jugement de l'Ecriture Sainte la première d'entre elles, disant que le système de gouvernement inauguré il y a quatre cents ans était fondé sur le Nouveau Testament, modelé sur l'Eglise primitive. Puis, nous examinerons à la lumière de l'histoire la seconde de ces affirmations, aux termes de laquelle notre régime synodal actuel serait fidèle à celui qui fut adopté en 1559. Une troisième partie nous permettra de conclure pour le temps présent.

I

C'est devenu un lieu commun entre les théologiens : le réformateur de Genève s'est un peu avancé lorsqu'il a déclaré de droit divin

* M. le Pasteur Roger Barilier, de nationalité suisse, appartient à l'Eglise Nationale Vaudoise, Paroisse Saint-Jean, à Lausanne. L'« analyse critique » de l'auteur vise le régime presbytérian synodal de son Eglise, et explique certains points particuliers de cet exposé. Mais, à ces détails près, cette étude peut s'appliquer d'une manière fort pertinente au régime presbytérian synodal de l'Eglise Réformée de France. Sur la base de cette analyse, la Rédaction de « La Revue Réformée » serait heureuse que s'ouvrît un entretien avec ses lecteurs (français, suisses, ou d'autres nationalités) sur la marche actuelle du « régime presbytérian synodal » pris dans son ensemble, et dans ses divers rouages. Nous souhaiterions un échange de vues de haute tenue, dans un but constructif, afin d'améliorer ce qui doit l'être.

Prière d'adresser toutes communications au Secrétariat de la Revue Réformée, 8, rue de Tourville, Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

l'organisation ecclésiastique qu'il préconisait. Certes, il n'a pas eu tort sur le principe : il y a une notion biblique, inspirée, de l'Eglise et des ministères, et les chrétiens ne sont pas libres de s'organiser n'importe comment. Mais, sur la forme exacte de cette institution divine, CALVIN n'a pas vu entièrement juste.

C'est ainsi, par exemple, qu'il a nettement distingué le ministère du pasteur de celui de l'ancien, qui, dans le Nouveau Testament, n'en forment qu'un seul (le « presbytre » ou « ancien » n'étant qu'un autre nom pour désigner le berger du troupeau, le pasteur)¹. L'erreur n'est pas sans conséquence, puisque notre système dit « presbytérien » repose en partie sur cette distinction arbitraire. D'autre part, il a réduit à quatre (pasteur, docteur, ancien et diacre) le nombre des ministères, dont l'Eglise primitive semble avoir offert une gamme plus riche. Notamment, il a laissé tomber le plus important de tous : celui d'apôtre².

Voilà le grand reproche qu'on peut lui faire en l'occurrence. Lorsqu'il s'est agi de dépasser l'Eglise locale et d'unir les différentes paroisses, CALVIN³ n'a pas eu recours à un ministère particulier, mais à une assemblée : le synode.

Or, qu'en était-il dans l'Eglise primitive ? Ce lien entre les Eglises était bel et bien constitué par des hommes, non par des Parlements. Le Livre des Actes (chap. 15) mentionne, il est vrai, une assemblée, que certaines traductions appellent « synode de Jérusalem », où l'on délibéra sur la nécessité d'imposer ou non la circoncision aux païens convertis. Nous y reviendrons d'ailleurs. Mais il ne faut pas lire ce chapitre à travers nos lunettes de protestants du xx^e siècle. Cette assemblée n'était pas constituée par des délégués (ecclésiastiques et laïques) des différentes Eglises, mais essentiellement par les apôtres et les anciens (v. 2 et 6), c'est-à-dire par des hommes occupant une charge dans l'Eglise et revêtus d'autorité par le Seigneur. (Les anciens, nous venons de le rappeler, n'étaient pas du tout nos conseillers de paroisse actuels^{3 bis}, mais les *pasteurs*). Un théologien est donc fondé à écrire : « On ne trouve pas trace d'une organisation pareille (lisez : synodale) dans le Nouveau Testa-

¹ « Les anciens sont ici (Act. 20 : 17-38) qualifiés d' « épiscopes » (ce qui signifie surveillants) et leur office est défini comme un office pastoral. Ainsi donc, les trois termes d'ancien, d'évêque et de pasteur désignent tous trois une seule et même charge. » H. d'ESPINE : *Les Anciens*, Cahiers théologiques de l'Actualité protestante, n° 7, p. 19.

² « Quand les Réformateurs ont cru que les fonctions d'apôtre, de prophète, d'évangélisateurs n'étaient plus nécessaires à l'Eglise du xvi^e siècle, que les fonctions de diaire et de diaconesses étaient d'importance secondaire, ils ont quitté dangereusement le terrain scripturaire. » J.-D. BURGER : *Le Ministère chrétien*, Neuchâtel (1948), p. 127.

³ Nous disons provisoirement CALVIN, mais nous verrons qu'il n'est qu'à demi responsable de l'organisation que se sont données les Eglises réformées de France.

^{3 bis} Dans toute cette étude, quand nous parlons de « nos Eglises », nous pensons surtout aux Eglises réformées de Suisse, plus spécialement à celle que nous connaissons le mieux pour en être un serviteur : l'Eglise nationale évangélique du canton de Vaud.

ment⁴. » « Le principe du gouvernement représentatif a-t-il un fondement biblique ? » demande un autre. « Si l'on s'en tient à la lettre du Nouveau Testament, il faut reconnaître loyalement qu'il n'en a pas. Nous n'y trouvons aucun exemple d'une autorité supra-locale constituée par délégation des Eglises⁵. »

Ainsi donc, pour coordonner les efforts et imprimer une direction commune, pas de synodes au sens moderne du terme. En revanche, des ministres du Christ, spécialement désignés pour cela : les Douze à Jérusalem et dans les Eglises judéo-chrétiennes, Paul ou ses délégués (Timothée, Tite et d'autres) dans les Eglises issues du paganism. « Les apôtres jouaient le rôle d'autorités supérieures en assurant l'unité de l'Eglise⁶. » « Le collège des apôtres a, selon le témoignage du Livre des Actes, non seulement constitué le noyau initial de l'Eglise, mais il en a été encore, dès les premiers jours, le corps directeur... L'extension de l'Eglise hors de Jérusalem, grâce au zèle missionnaire de ses membres dispersés par la persécution, fit croître encore la charge des apôtres. Chefs responsables de l'Eglise-mère, ils se sont sentis responsables également des nouvelles Eglises, dans lesquelles ils voyaient avec raison la manifestation en divers lieux de la seule et unique Eglise du Christ, dont ils étaient les bergers (Actes 8 : 14)⁷. » « Les Epîtres pastorales contiennent des indications sur ce qu'on pourrait appeler le gouvernement ecclésiastique supérieur. En effet, lorsqu'on considère la tâche qui incombait... à Timothée et à Tite..., on constate qu'à côté de leur tâche pastorale de prédication, d'enseignement et de cure d'âme, ils devaient encore assumer la direction des Eglises de toute une région. L'apôtre les charge en particulier d'établir des anciens et des diacones dans chaque Eglise et leur confère sur eux un pouvoir disciplinaire. Il leur donne pour l'exercice de ce ministère des instructions et des conseils (Tite 1 : 5-9; II Tim. 2 : 2; I Tim. 3 : 1-13; 5 : 19-22). Ainsi donc, nous voyons les Eglises et leurs conducteurs soumis à l'autorité d'un homme qui est le délégué de l'apôtre, l'apôtre l'étant lui-même du Christ. La présence et le ministère de cet homme ont entre autres pour effet de rendre sensible à chaque communauté locale son appartenance organique au corps de l'Eglise du Christ⁷. »

⁴ Ch. MASSON, dans un rapport au synode vaudois délibérant sur le gouvernement de l'Eglise (1948).

⁵ H. D'ESPINE, *op. cit.*, p. 45.

M. D'ESPINE comme M. MASSON, n'en sont pas moins partisans du système synodal. Leur aveu n'en a que plus de poids.

Voir aussi H. ASMUSSEN : *Die Kirche und das Amt*, notamment page 212 : « Le Nouveau Testament n'offre pas d'exemple du système synodal, alors qu'il y a dans les Pastorales le prototype du système épiscopal... Je dois m'élever contre la prétention de faire du système synodal un article de foi. Il n'y a aucun fondement à cela. » (Cité par H. D'ESPINE, *op. cit.*, p. 46.)

⁶ H. D'ESPINE, *op. cit.*, p. 18.

⁷ H. D'ESPINE, *op. cit.*, p. 25.

Sur cette question, voir aussi : Ph. H. NOUD : *L'Eglise et les ministères*, Cahiers théol. de l'Actualité protestante, n° 22, et G. DIX : *Le Ministère dans l'Eglise ancienne*, Neuchâtel (1955), notamment page 73 :

Si CALVIN a écarté (mais l'a-t-il vraiment écarté ? nous le verrons plus loin) le ministère proprement apostolique de l'organisation de l'Eglise réformée, c'est qu'il a limité le rôle des apôtres à celui de témoins de la vérité. Leur témoignage ayant été consigné dans l'Ecriture sainte, c'est par elle seule que leur ministère se trouve rempli, et leur autorité exercée, de notre temps. Seulement, il a méconnu que les apôtres exerçaient encore une autre fonction : celle précisément que nous venons de voir, et qui consistait à diriger, inspirer et coordonner le travail de l'Eglise. Cette fonction est nécessaire à chaque époque et ne peut rester sans détenteur de nos jours. Ce n'est pas un livre qui puisse la remplir. On l'a d'ailleurs implicitement reconnu en instituant les synodes. Mais les synodes, encore une fois, ce ne sont pas des personnes responsables. Donnons la parole à l'un des principaux rénovateurs du calvinisme, l'auteur du précieux *A l'Ecole de Calvin* :

« Selon CALVIN, le ministère des apôtres, compagnons du Christ, se trouvait, de ce fait, limité à la première génération chrétienne, à la différence des autres charges énumérées par saint Paul et appelées à devenir permanentes dans l'Eglise. Et sans doute, en tant que témoins oculaires de la vie, de la mort et de la résurrection du Christ, les apôtres étaient-ils irremplaçables. Mais ne jouaient-ils pas encore un autre rôle, qui non seulement pouvait, mais devait se prolonger dans l'histoire du christianisme, à savoir celui de représenter l'Eglise universelle auprès de la paroisse locale ? N'est-ce pas ce que fait Paul auprès de Timothée, de Tite, et des pasteurs qui dépendaient à leur tour de ces « superintendants » (le mot est dans Calvin) ? Je n'hésite donc pas à dire qu'à ce second titre les apôtres devaient avoir des successeurs, car l'Eglise locale n'est pas tout : « Je crois la sainte » Eglise universelle », essentiellement universelle... Pour contrebalancer l' « esprit de clocher », pour empêcher le recroquevillage des paroisses sur elles-mêmes, il faut, dans l'Eglise, des représentants, des agents, des plaideurs de son universalité⁸. »



« Au cours de la première génération, l'effectif de l'apostolat au sens propre a augmenté. Plus tard, nous trouvons Tite en Crète et Timothée en Asie-Mineure qui, appelés apôtres ou non, remplissent certaines fonctions spécifiquement apostoliques. Leur autorité quasi monarchique, ainsi que le territoire délimité dans lequel ils l'exercent, annoncent déjà l'évêque du second siècle. Jacques de Jérusalem aussi semble avoir exercé l'autorité apostolique sur toute une région, la Palestine, et non sur la seule Eglise de la ville sainte. Jean, à la fin du I^e siècle, nous est présenté comme exerçant les fonctions apostoliques sur une large région de l'Asie-Mineure. »

⁸ J. DE SAUSSURE, dans une prédication donnée en Saint-Pierre de Genève, le 4 avril 1943, et parue dans les *Prédications vaudoises*, n° 30.

Voir aussi R. PAQUIER : *L'Episcopat dans la structure institutionnelle de l'Eglise*, dans *Verbum Caro*, n° 49, p. 42, et Ph.-H. MENOUN, *op. cit.*, pp. 53-54 :

« L'apostolat-témoignage, indispensable pour que l'Eglise naîsse, n'a plus, durant le temps de l'Eglise, d'autre forme que l'Ecriture... Mais le ministère qui veille à ce que l'Evangile qui est transmis, soit aussi prêché, expliqué, compris, défendu contre les déformations possibles, et cela par des hommes dont l'inspira-

Ce n'est pas à dire que CALVIN ait totalement méconnu la valeur de l'*épiscopat* — pour appeler cette fonction coordinatrice par le nom qu'elle a pris dans l'histoire. Un autre grand spécialiste du réformateur et de l'histoire du protestantisme, M. Jacques PANNIER, dans l'étude qu'il publiait voici plus de trente ans sur la question, n'hésitait pas à soutenir que l'absence d'évêques dans le calvinisme des origines avait été purement accidentelle, et que l'*épiscopat* était en réalité le couronnement normal du système. Et il sous-titrait son étude : *L'Episcopat, élément organique de l'Eglise dans le calvinisme intégral*⁹. L'affirmation n'était nullement gratuite, et nous donnerons ici un rapide aperçu des nombreuses preuves par lesquelles il l'appuyait. (Nous ajoutons nous-même, ici et là, quelques faits ou citations qu'il n'a pas rapportés.)

Tout d'abord, au XVI^e siècle, les circonstances historiques furent contraires au maintien d'un épiscopat réformé. A la différence de ce qui se produisit dans le luthéranisme nordique ou en Angleterre, les évêques catholiques n'adoptèrent pas la réforme. Celui de Genève avait fui. En France, bien que plusieurs se fussent montrés favorables aux idées nouvelles (*Briçonnet*, *Odet de Châtillon*, cinq ou six autres), aucun n'eut le courage de s'affirmer jusqu'au bout. Mais on sait qu'à un moment donné, il ne s'en était pas fallu de beaucoup que la France tout entière, monarque en tête, ne basculât dans le camp réformé. Si cela s'était produit, il est certain que l'on eût assisté à la naissance d'une Eglise gallicane, sœur ainée de l'anglicane, qui eût conservé comme elle son organisation (et sa liturgie) traditionnelles. Les choses ayant tourné autrement, hélas ! l'Eglise nouvelle dut se constituer en dehors des cadres établis, et n'eut point d'évêques¹⁰.

A défaut d'évêques qu'elle eût hérités du catholicisme médiéval, l'Eglise réformée aurait pu instituer une fonction équivalente. Pourquoi ne l'a-t-elle pas fait ? Tout d'abord, l'image schématique et

tion est attestée et les capacités reconnues, ce ministère demeure nécessaire durant le temps de l'Eglise, afin qu'elle continue de s'édifier sur le fondement qui a été posé une fois pour toutes. Parce que le salut est une histoire, la tradition est un élément vital dans le christianisme. C'est pourquoi l'Apostolat, en tant qu'il est aussi le ministère de l'édification de l'Eglise, se continue, comme le prouve l'exemple d'un Timothée ou d'un Tite et le devoir prescrit à Timothée de s'assurer des successeurs. »

⁹ J. PANNIER : *Calvin et l'Episcopat*, in *Revue d'Histoire et de Philosophie religieuse*, Strasbourg (1927).

¹⁰ « Si nous avons suivi (la discipline presbytérienne), ce n'est pas que nous estimions l'*épiscopat* moins convenable à la nature de l'Evangile, moins propre au bien de l'Eglise, moins digne de la condition des vrais troupeaux du Seigneur. Mais c'est que la nécessité nous y a obligés; parce que la Réformation ayant commencé dans notre royaume par le peuple et par de simples ecclésiastiques, les places des évêques demeurèrent remplies par ceux d'une religion contraire; et par ce moyen nous fûmes contraints de nous contenter d'avoir des pasteurs et des anciens, de peur d'opposer dans une ville évêque à évêque, ce qui aurait sans doute causé des troubles furieux et des guerres implacables. Si les évêques avaient d'abord embrassé la Réformation, je ne doute point que leur Ordre n'ait été maintenu dans la police ecclésiastique. » P. du Bosc, cité par J. PANNIER, *op. cit.*, p. 50.

N.B. — Nous modernisons l'orthographe de toutes les citations anciennes; ce sera notamment le cas pour CALVIN.

fausse d'un CALVIN dictateur de Genève nous fait oublier qu'en réalité, le grand Picard n'a pas du tout pu faire dans cette ville comme il a voulu. Sur bien des points il a dû transiger, et le protestantisme genevois présente déjà une *déformation de la réformation*. Si CALVIN était resté à Strasbourg, et que cette ville fût devenue le berceau de la Réforme française, il en eût été autrement. Travaillant dans un milieu moins rétif, et subissant l'influence d'un BUCER favorable à l'épiscopat et officiellement surintendant ecclésiastique, il eût probablement donné un visage différent à sa réforme¹¹. Et puis, si l'Eglise de France se constitua sous l'influence de CALVIN, ce fut tout de même loin de sa présence. Ce fut aussi dans la clandestinité, avec l'obligation de restreindre ses ambitions et de faire une simple maisonnette de ce qui aurait pu être un palais. Et s'il existait dans son sein une forte tendance conciliaire, respectueuse de tous les éléments anciens valables, ce fut pourtant la tendance opposée, extrémiste, radicale, qui l'emporta. C'est sans doute ce parti qui, au synode constitutif de Paris, en 1559, inspira le régime synodal strict, du moins ceux des articles excluant tout épiscopat¹².

Quelle était donc l'intention profonde du réformateur ? Il est à noter premièrement que sa préférence allait au régime monarchique, plutôt qu'à l'aristocratique ou au démocratique¹³. En second lieu, nulle part, dans *l'Institution* de 1541, CALVIN ne traite systématiquement le sujet de l'épiscopat. Cela prouve qu'il n'a pas jugé bon d'en combattre l'institution même, comme il a combattu le mérite des œuvres ou le sacrifice de la messe. Lorsqu'il s'en prend aux évêques, ce qui lui arrive évidemment quelquefois, c'est aux *mauvais* évêques seulement; jamais il ne confond l'abus avec l'usage légitime. « Nous ne nions pas... que celui qui est ordonné au gouvernement d'une Eglise, ne puisse aider les autres, s'il survenait quelque trouble qui requiert sa présence... »¹⁴ Voilà ce dont ne se sont pas souvenus les auteurs de *la Discipline* de 1559, en décrétant (art. 1) qu' « aucune Eglise ne pourra prétendre principauté ou domination sur l'autre ». Dans *l'Epître au cardinal Sadolet*, CALVIN parle avec révérence de

¹¹ Non seulement à Strasbourg, mais à Bâle, Zurich, Berne, l'épiscopat existait en fait, sinon en droit : l'antistès ou premier pasteur était nommé à vie. A Bâle, l'épitaphe d'Ecolampade le désigne comme « véritable évêque ».

¹² Il y a, en effet, contradiction entre l'art. 30 de la *Confession de Foi* (ou plusieurs articles de la *Discipline*) qui prescrivent que « tous les vrais pasteurs ont même autorité et égale puissance » et que la présidence du synode ne dépasse pas la durée de celui-ci, et l'art. 32, qui déclare « bon et utile que ceux qui sont élus pour être surintendants, avisent entre eux quel moyen ils devront tenir pour le régime de tout le corps ». Ce dernier article exprime mieux, on va le voir, la pensée de CALVIN.

¹³ « (L'espèce de supérieurs) qui est la moins plaisante aux hommes est recommandée singulièrement par-dessus toutes les autres, c'est à savoir la seigneurie et domination d'un seul homme... L'Ecriture affirme nommément qu'il est fait par la providence de la sapience divine que les rois règnent, et en especial commande d'honorer les rois. » [Institution chrétienne, Édition Les Belles-Lettres, Paris (1936), chap. XVI, p. 206.]

¹⁴ Institution chrétienne, même édition, chap. XIII, p. 106.

la dignité des évêques, lorsqu'ils font leur devoir de ministres de Jésus-Christ. Et il met au nombre des vertus du chrétien évangélique l'humilité, « laquelle, à commencer au moindre, honore chacun selon son degré », et l'obéissance, « qui nous range à tellement ouïr nos supérieurs et ceux qui ont charge de nous... »¹⁵.

Il y a plus. Dans la dernière édition de son *Institution*, celle précisément dont nous avons fêté le jubilé il y a trois ans, et contemporaine du premier synode français, CALVIN consacre plusieurs paragraphes à l'épiscopat. Il en montre le fonctionnement dans l'Eglise ancienne, qui est pour lui l'image fidèle, le « miroir » de cette « institution divine » dont les livres saints présentent les linéaments. « Les évêques anciens ont tellement compassé toute leur discipline et police à la seule règle de la Parole de Dieu, qu'on peut bien voir qu'ils n'ont rien eu d'étranger ou différent de celle-ci¹⁶. » Il ajoute que les bons évêques, « les saints évêques », comme il les appelle, « ont été en grand nombre depuis le temps des apôtres »¹⁷. Voici donc, d'après lui, comment les choses se passaient dans l'Eglise des premiers siècles : « (Les prêtres) élisaient un de leur compagnie en chacune cité, auquel ils donnaient spécialement le titre d'Evêque, afin que l'égalité n'engendrât des noises, comme il advient souventesfois. » L'office de cet évêque était celui « d'un président en un conseil, à savoir de proposer les choses, demander les opinions, conduire les autres par bons avertissements et admonitions, empêcher par son autorité qu'il n'y ait aucun trouble, et de mettre en exécution ce qui aura été délibéré de tous en commun »¹⁸. Et il conclut, après avoir exposé le fonctionnement de la hiérarchie ecclésiastique (il n'aime pas le mot, mais retient la chose) dans l'Eglise anténicéenne : « Les évêques anciens n'ont point voulu forger une forme de gouvernement d'Eglise différente de celle que Dieu a ordonné dans sa Parole¹⁹. »

Dans son *Commentaire sur le Livre des Actes* (20 : 28), CALVIN dit de même que ce n'est point « une chose mauvaise qu'il y ait quelqu'un en chacun collège d'Eglise, qui soit éminent par-dessus les autres ». Enfin, et pour nous en tenir aux citations essentielles, la *Confession de Foi* de 1562 déclare ce qui suit : « Nous n'entendons point anéantir l'autorité de l'Eglise, ni des prélat et pasteurs, auxquels la superintendance est donnée pour la gouverner. Nous confessons que les évêques et pasteurs doivent être ouïs en révérence en tant qu'ils font leur office d'annoncer la Parole de Dieu²⁰. »

¹⁵ *Trois Traités*, Je Sers, Paris (1935), p. 70.

¹⁶ *Institution*, IV. IV. 1.

¹⁷ *Ibid.*, IV. XI. 4.

¹⁸ *Ibid.*, IV. IV. 2.

¹⁹ *Ibid.*, IV. IV. 4. Ces passages ne sont pas rapportés par J. PANNIER, qui travaillait uniquement sur le texte de 1541.

²⁰ Cité par J. PANNIER, *op. cit.*, p. 26.

Il conviendrait de relire aussi les lettres de CALVIN au duc DE SOMMERSET (1548), à l'archevêque CRANMER (1552-1553) ou au roi de Pologne SIGISMOND-AUGUSTE (1554).

L'épiscopat est donc en germe²¹ dans les écrits de CALVIN. Si ce germe n'a pas fructifié, si le réformateur n'a pas institué de pastorat supérieur, ne serait-ce pas, outre les raisons déjà citées (circonstances défavorables, mauvais souvenirs laissés par les évêques simoniaques, résistance genevoise, congrégationalisme français), que l'épiscopat existait *en fait* à Genève ? Le magistrat pour une part, CALVIN lui-même pour une autre part, remplissaient cette fonction de surintendance nécessaire à la vie de l'Eglise. Ce fait a pu dissimuler la lacune qui existait dans l'organisation réformée, telle qu'elle était sur le papier et qu'elle fut réalisée en France²².

Mais cette lacune fut ressentie par d'autres. A l'étranger, plusieurs Eglises réformées reçurent une constitution épiscopale, avec ou sans le terme. Aux Pays-Bas, des « surveillants et ministres généraux ». En Ecosse, un inspectorat ecclésiastique; en Pologne, des surintendants; en Hongrie, des évêques; en Béarn, des surintendants : Pierre VIRET occupa ce poste après son expulsion du Pays de Vaud²³. Et n'oubliions pas que l'Eglise d'Angleterre s'est constituée notamment sous une influence calviniste : un humaniste réformé, français, Isaac CASAUBON, fut chanoine de Cantorbéry et de Westminster; CALVIN lui-même, puis Théodore DE BÈZE, furent en excellentes relations avec les archevêques anglicans²⁴.

En France même, au cours de ces quatre siècles, de nombreuses voix se sont élevées pour l'achèvement de l'édifice calviniste par l'adjonction de l'épiscopat. Plusieurs ont vu les graves inconvénients de l'individualisme et du particularisme, et auraient voulu que l'Eglise formât davantage un *corps*. Les deux célèbres pasteurs français Pierre DU MOULIN, père et fils, tinrent en haute estime le régime épiscopal maintenu dans l'Eglise anglicane, avec laquelle ils collaboraient étroitement. Les non moins célèbres Charles DRELINCOURT, Pierre DU BOSC.

« Sa correspondance avec les Polonais et les Anglais montre qu'il n'était pas irréductiblement opposé aux évêques s'ils étaient évangéliques. » (P. CONORD, *Brève introduction à l'Ecuménisme*, p. 45.)

²¹ Au moins autant que les synodes ! Car on chercherait en vain dans l'*Institution chrétienne* (et peut-être dans toute l'œuvre du Réformateur) la recommandation explicite du régime synodal. CALVIN parle avec faveur des premiers Conciles (d'ailleurs composés d'évêques), mais critique furieusement les suivants, qui ont sanctionné des traditions humaines. Il souligne que les synodes peuvent errer aussi bien que les individus, et qu'ils ne sont admissibles — comme les évêques — que soumis à la règle de la Parole de Dieu.

²² « CALVIN n'a-t-il pas joué à Genève un rôle épiscopal sans en avoir le titre ? Lui disparu, l'organisation qu'il avait créée a subsisté, mais sans celui qui en assurait la coordination. » R. PAQUIER, *op. cit.*, p. 52.

²³ « Outre que de soi il était si recommandable, il m'était davantage si nécessaire et si utile pour le gouvernement de toutes les Eglises de mes pays souverains, que pour les contenir en ordre et repos. » Jeanne d'ALBRET, Reine de Navarre, aux Seigneurs de Genève après la mort de VIRET. Cité par J. BARNAUD : *Pierre Viret, Saint-Amans* (1911), p. 646.

²⁴ J. PANNIER, *op. cit.*, pp. 13-14, 32-33. Voir aussi R. STAUFFER : *L'Eglise réformée de France, alliée de l'Eglise d'Angleterre dans sa lutte contre les dissidents*, in *Verbum Caro*, nos 31-32, et P. CONORD : *Brève introduction à l'Ecuménisme*, Paris (1958), pp. 180 ss.

Paul RABAUT, n'étaient pas opposés aux évêques, à condition, bien entendu, qu'ils ne fussent pas revêtus du faste romain²⁵. Au milieu du XVII^e siècle, l'épiscopat fut le sujet de toute une controverse parmi les réformés français, à la suite d'une consultation de l'Eglise d'Angleterre, et l'on pourrait tirer de la correspondance et des publications de ce temps la plupart des arguments qui se peuvent invoquer aujourd'hui encore. Hélas ! tant d'objurgations et d'efforts, de la part des meilleurs représentants du protestantisme réformé, restèrent sans effet. Plus tard encore, sous la Restauration, une nouvelle chance de rétablissement de l'épiscopat, sous forme d' « inspecteurat ecclésiastique » (projet de Daniel ENCONTRE) fut perdue comme les autres : les synodes firent la sourde oreille.

D'ailleurs les synodes, que certaines voix plus ou moins officielles d'aujourd'hui voudraient faire passer pour une grande conquête du protestantisme, furent loin de donner toujours des spectacles édifiants, et de faire unanimement l'admiration de nos ancêtres eux-mêmes²⁶. Paul RABAUT n'y mettait plus les pieds, à la fin de sa vie. Et voici ce qu'écrivait son fils : « Si la cour doit changer notre discipline, il faut profiter de l'occasion pour ôter de dessus le col des ministres le joug des anciens qu'ils ne peuvent plus porter; qu'ils ne dépendent pas d'une multitude qui peut leur couper les vivres au moindre

²⁵ « Si Dieu faisait la grâce à notre monarque et à tous ses sujets, ou à la plupart, d'embrasser la Réformation évangélique, il serait à mon avis impossible de conserver l'égalité entre un si grand nombre de pasteurs, et il serait nécessaire d'en établir qui eussent quelque prééminence sur les autres et qui veillassent sur leur conduite... » Ch. DRELINCOURT, cité par J. PANNIER, *op. cit.*, p. 51.

« Nous honorons et estimons autant que personne l'épiscopat. Nous savons qu'il y a plus de 1.500 ans qu'il est établi dans l'Eglise, qu'il a servi utilement au christianisme... Nous reconnaissons que cet ordre a d'insignes avantages qui ne se peuvent rencontrer dans la discipline presbytérienne. » P. DU BOSC, cité par J. PANNIER, p. 50.

« Je ne vous cacherai point que notre gouvernement presbytérien me déplaît fort; le plus petit ancien se croit un homme d'importance, et le moindre pasteur se targue comme le plus distingué. C'est une anarchie qui a souvent de funestes suites. S'il y a lieu à une réformation, comme j'en ai l'espérance, l'on conservera sans doute l'épiscopat qui a de beaucoup moindres inconvénients. » P. RABAUT, cité par J. PANNIER, p. 55. Voir aussi D. ROBERT : *Le rôle historique de Paul Rabaut, in Foi et Vie* (1952), n° 1.

Chez nous, le grand OSTERWALD disait dans son catéchisme : « Dieu a établi les charges des évêques, des prêtres ou pasteurs, et des diaires. » Ailleurs : « Nous sommes ici plusieurs pasteurs qui sont persuadés... de la légitimité autorité des évêques. Et tant qu'on ne conviendra point sur ce point, il ne faut pas s'imaginer qu'on voie une Réformation intégrale. » Ou encore : « Les affaires de la religion ne sauraient bien aller, n'y ayant entre les protestants ni union, ni subordination, ni chefs. L'abolition de l'épiscopat a causé tous ces désordres... » (Voir notamment J.-J. von ALLMEN : *L'Eglise et ses fonctions d'après G.-F. Osterwald*, Cahier théologique de l'Actualité protestante, hors série, n° 3.)

²⁶ « Il est juste de rappeler que ce système de gouvernement presbytérian-synodal a été critiqué par beaucoup et à plusieurs reprises au sein de nos Eglises. On lui a reproché toujours à nouveau et jusqu'au temps présent, le manque de continuité, la lenteur, les décisions de compromis, propres aux assemblées délibérantes, et l'incapacité de prendre les initiatives rapides et hardies que les périodes critiques peuvent réclamer. » H. D'ESPINE : *Episcopat et unité chrétienne*, in *Au service du Dieu vivant*, Hommage et reconnaissance à Emile Brunner, Lausanne (1950), p. 31.

caprice... C'est l'unique moyen de perpétuer et d'accroître notre religion en coupant court aux divisions que l'anarchie a toujours occasionnées parmi nous, où tout le monde a la main à l'encensoir. La cour n'agrera jamais nos synodes si tumultueux... Que nous ont-ils valu ? Faisaient-ils le bonheur ou la sûreté de nos pères ? Font-ils notre bonheur ? Que gagneront nos Eglises à les conserver ? Observez-le bien, cette anarchie a toujours fait du mal à nos Eglises, et jamais du bien²⁷. » Lors donc que l'hebdomadaire français *Réforme*, rendant compte du synode jubilaire de 1959, croyait distinguer des « grincements » dans le système, « hiérarchie de conseils et non de personnes », on pouvait l'assurer que ces grincements ne sont pas nouveaux²⁸.

Au xix^e siècle, on s'est complètement désintéressé de la question. Les réformés se sont repliés sur eux-mêmes à un point que la plupart ignoraient qu'il put y avoir dans le protestantisme d'autres régimes possibles que le presbytérianisme. Le cas d'un Samuel GOBAT, missionnaire de chez nous devenu le premier évêque anglican de Jérusalem, ne pouvait suffire à ouvrir les yeux de la génération qui nous a précédés. C'est par la mission cependant, puis par l'œcuménisme, que nos Eglises devaient redécouvrir, en notre xx^e siècle, l'existence d'un système ecclésiastique différent du leur, plus ancien et plus répandu que le leur. Les Frères moraves ont des évêques, certains méthodistes également, et plusieurs Eglises luthériennes : à côté de celles qui les ont conservés à la Réforme (Suède, Norvège), plusieurs autres les ont rétablis depuis (Danemark, Allemagne). Bon nombre d'Eglises d'Amérique sont épiscopales. Et l'Eglise anglicane, bien entendu, avec laquelle nos ancêtres réformés des xvi^e et xvii^e siècles entretenaient des relations suivies, et que nous redécouvrions aujourd'hui. L'Eglise de l'Inde du Sud, qui groupe, outre des anglicans, d'anciens presbytériens et même d'anciens congrégationalistes, a adopté l'épiscopat. L'Eglise vaudoise du Piémont est dirigée par un modérateur, et l'Eglise réformée de France elle-même s'est décidée à innover par l'institution de présidents régionaux et d'un président national. Il ne reste bientôt plus, dans le protestantisme (car on ne dit rien de l'épiscopat orthodoxe ou catholique romain), que nos Eglises de Suisse, bien que Genève soit le centre permanent de l'œcuménisme, pour se cramponner encore à un régime presbytérien-synodal intégral... Pardon ! pas si intégral que cela : la nécessité d'un pouvoir supérieur permanent est telle que partout une entorse a été faite aux principes de 1559 : à défaut d'un homme, on a établi un conseil restreint pour administrer l'Eglise au nom du synode, dans l'intervalle des sessions.

²⁷ RABAUT SAINT-ETIENNE (1775), cité par J. PANNIER, p. 55.

²⁸ *Réforme* du 6 juin 1959.

II

Fautive, incomplète à son départ, l'organisation de nos Eglises possédait pourtant des vertus qu'elle a perdues depuis. Voyons cela.

★★

Que fut le système ecclésiastique de 1559, et qu'est-il devenu de nos jours ? Il n'y a que les grandes lignes qui soient restées les mêmes : représentation des paroisses d'abord à l'échelon régional, puis, au second degré, à l'échelon national (ou cantonal). Mais plusieurs modifications sont intervenues durant ces quatre siècles, qui, nous semble-t-il, n'ont pas seulement atteint les modalités du système, mais en ont profondément altéré l'esprit. On aurait tort de juger des synodes d'autrefois d'après ceux d'aujourd'hui et de n'accorder qu'une importance minime aux différences qui les séparent : le schéma démocratique qui est le nôtre, et que nous tenons d'une tout autre origine (1789) n'était ni ne pouvait être celui de nos pères en la foi. Ne confondons pas la Révolution et la Réformation²⁹ !

Nous constatons tout d'abord que le synode de 1559 a adopté une *Confession de foi* en 40 articles, qui constituait la charte fondamentale de l'Eglise réformée. Subséquemment, cette confession était relue au début de chaque séance, et les membres de l'assemblée devaient y adhérer, non la discuter. Elle limitait donc considérablement la liberté du synode et mettait hors débat toutes les affirmations doctrinales essentielles. Bien entendu, cette confession de foi ne voulait être qu'un écho de la Révélation de Dieu telle qu'elle est contenue dans l'Ecriture sainte, dont elle proclamait l'absolue autorité : « Ni l'antiquité, ni les coutumes, ni la multitude, ni la sagesse humaine, ni les jugements, ni les arrêts, ni les édits, ni les décrets, ni les Conciles, ni les visions, ni les miracles, ne doivent être opposés à cette Ecriture

²⁹ Le film tourné pour le jubilé réformé, *A Dieu seul la gloire*, présente le système presbytérien comme « démocratique ». Erreur et anachronisme.

« Si l'on prend le mot "démocratie" dans son sens étymologique, signifiant que le peuple est souverain et qu'il délègue son autorité aux hommes qu'il élit, il est non seulement sans rapport avec la vraie pratique réformée, mais encore inacceptable pour des chrétiens qui savent que l'autorité appartient non à eux, mais à leur Seigneur, et que c'est lui qui la délègue aux bergers qu'il choisit. » (H D'ESPINE : *Les Anciens*, pp. 40-41.)

« La théorie selon laquelle l'Eglise naissante aurait été une démocratie peut difficilement se justifier par les textes... L'idéologie démocratique et la théologie du Nouveau Testament sont trop opposées pour pour pouvoir être unies. » (Ph.-H. MENOUD : *L'Eglise et les ministères*, p. 60.)

Nous avons signalé les sympathies de CALVIN pour la monarchie. Voici qui atteste ses méfiances à l'égard de la démocratie :

« Il est bien vrai qu'un roi... aisément décline à être tyran. Mais il est autant facile, quand les gens d'apparence (aristocratie) ont la supériorité, qu'ils conspirent à élire une domination inique. Et encore il est beaucoup plus facile, où le populaire a autorité (démocratie), qu'il émeuve séditions. » [Institution de 1541, Paris (1936), vol. IV, p. 203.]

A propos de l'élection des évêques au suffrage universel : « ...A grand-peine jamais il n'adviert que tant de têtes fassent bien quelque chose d'un commun consentement, et... le proverbe est quasi toujours vrai, que "le populaire se bande selon ses affections inconsidérées". » (*Ibid.*, vol. IV, p. 111.)

sainte, mais au contraire, toutes choses doivent être examinées, réglées et réformées selon elle³⁰.

Si donc l'Eglise n'était plus « apostolique » par son système de gouvernement, du moins l'était-elle rigoureusement en ce sens qu'elle « persévérait dans la doctrine des apôtres » (Act. 2 : 42) et qu'elle reconnaissait leur prééminence. Le synode n'était point à proprement parler un gouvernement, étant lui-même gouverné par la Parole de Dieu.

On nous dira qu'il n'en va pas différemment de nos jours, et qu'il ne faudrait point prendre à la lettre cette déclaration d'un Conseil synodal, selon laquelle le synode est « l'autorité souveraine de l'Eglise »³¹. (*Souveraine* : le pape lui-même n'a pas cette prétention !) Aujourd'hui comme hier, Jésus-Christ est donc avoué comme chef de l'Eglise, et les synodes sont présumés dirigés par le Saint-Esprit. Seulement, pour que le Saint-Esprit inspire une assemblée, il ne suffit pas de faire un « petit culte » avant la séance; il faut surtout respecter les conditions que Dieu Lui-même a fixées pour l'action du Saint-Esprit. La conformité des opinions et décisions avec l'Ecriture sainte et les dogmes fondamentaux de l'Evangile est la première de ces conditions. Le Saint-Esprit n'est nullement forcé de satisfaire aux principes démocratiques, en laissant la minorité dans un misérable abandon et en ne s'exprimant que par la voix de la majorité.

Or, depuis les dégâts du rationalisme, nous n'avons plus de confession de foi, et l'autorité de l'Ecriture sainte est souvent moins reconnue en fait qu'en parole. Les arguments scripturaires n'ont pas toujours excellente presse dans les synodes du xx^e siècle; et, lorsqu'ils sont invoqués, ils trouvent toujours des gens pour les contester au nom des prétendues contradictions bibliques, de l'évolution des idées et des mœurs, ou tout simplement de leur opinion personnelle. Les ecclésiastiques eux-mêmes, qui devraient être des guides pour les laïques, ne sont pas d'accord entre eux, non seulement sur des questions secondaires, ce qui est inévitable et même souhaitable, mais aussi sur des points capitaux, où les anciennes confessions de foi n'auraient pas permis de divergences.

En conséquence, la souveraineté du Christ et du Saint-Esprit est devenue quelque chose de cotonneux et de lointain. Leurs directions sont floues et la vérité ambiguë, imprécise et malléable. Au lieu de s'imposer comme une évidence intangible, elle se trouve objet de discussion. Ce sont les synodes qui déterminent quelles sont les intentions du Seigneur à l'égard de son peuple. Autant dire qu'ils se mettent à la place du Seigneur, au-dessus de la vérité : ils jugent de la Parole de Dieu, prononcent eux-mêmes la Parole de Dieu, et tendent à devenir effectivement l'autorité suprême de l'Eglise. Ils

³⁰ Confession dite de La Rochelle, art. 5.

³¹ *Semeur vaudois* du 15 mars 1958.

en viennent à faire la loi, au lieu de se soumettre à la loi. La pure doctrine n'est plus un *donné* à partir duquel on examine la vie de l'Eglise, mais un *devenir* qui se constitue au petit bonheur, au hasard des votes et de la composition momentanée des synodes³².

★ ★

Cette sorte d'abattement s'est aggravée par un certain nombre de modifications au système presbytérien-synodal, qui ont agi dans le même sens que l'abandon de la confession de foi.

Tout d'abord, au XVI^e siècle, les questions de doctrine étaient du ressort des seuls théologiens ou « docteurs » et n'étaient pas livrées aux synodes pour qu'ils les tranchent au gré des fluctuations de la majorité, — comme c'est malheureusement le cas aujourd'hui. C'était reconnaître *de jure* le savoir et la compétence. La conception qu'on avait alors du sacerdoce « universel » n'était pas celle que, depuis, on a prêtée à la Réforme (l'expression même était inconnue à l'époque). Sous prétexte que tous, dans l'Eglise, sont prêtres, on n'avait point pratiqué ce nivellement négateur de toutes les vocations particulières et selon lequel chacun est censé pouvoir juger de tout. Il y avait, à l'intérieur de ce sacerdoce commun à tous, des fonctions ou « offices » diversifiés, des « ordres » et une hiérarchie³³.

Autre conséquence du même principe : les « anciens » n'avaient

³² « Si la loi devient le simple reflet des caprices du peuple ou d'un corps à qui la puissance législative est déléguée, ou d'une fraction qui domine ce corps, obéir aux lois signifie en fait subir la volonté incertaine, imprévisible, arbitraire d'hommes qui donnent à cette volonté forme de loi. » B. DE JOUVENEL : *Du Pouvoir*, Genève (1947), p. 306.

« Il n'est pas une idée qui, dans des circonstances données, ne soit propre à devenir populaire; un peuple tout entier peut avoir la berline; il y a des sottises nationales... »

« La tête peut tourner à un peuple comme à un roi... Nous protesterons toujours contre toute formule qui, directement ou indirectement, donnerait à un seul, ou à quelques-uns, ou à tous ensemble, un droit quelconque sur la vérité; car la vérité n'est à personne; la vérité, c'est Dieu même; et nous sommes à Lui, non Lui à nous. Le peuple est le peuple, ni plus, ni moins; nous ne voulons pas qu'on en fasse un Dieu. »

« (En démocratie) il n'y a plus de vérité; il n'y a plus que des volontés, lesquelles, en s'additionnant, forment une volonté générale, qui tient lieu de vérité. La conscience, c'est... le résultat du scrutin... » A. VINET : *Questions ecclésiastiques*, Lausanne (1946), tome II, pp. 52, 66 et 105.

« La démocratie ignore la vérité, c'est pourquoi elle abandonne la découverte de la vérité au suffrage de la majorité. Il n'est possible de reconnaître le pouvoir quantitatif, de vénérer le suffrage de la multitude, qu'à la condition de ne pas avoir foi en la vérité, d'ignorer la vérité. Celui qui a foi en la vérité, et qui connaît la vérité, ne l'abandonnera pas aux violences de la majorité quantitative. » N. BERDIAEFF : *Un Nouveau Moyen Age*, Paris (1930), p. 244.

« La majorité, vois-tu, mon ami, c'est plus fort que tout le monde, cela. Mets dix philosophes d'un côté et onze imbéciles de l'autre, les imbéciles l'emportent. » Cl. TILLIER : *Mon oncle Benjamin*.

³³ CALVIN, dans les *Ordonnances ecclésiastiques* de 1541.

« Les hommes de la Bible étaient des « têtes ». De nos jours, il n'y a plus de personnalités, on a peur de tout ce qui dépasse, nous nous ressemblons tous comme des timbres-poste. » Th. ROBERTS, à la quinzaine lausannoise d'évangélisation, « Croisade 58 ».

aucune prépondérance sur les « pasteurs ». Au contraire : dans les synodes, ils étaient en nombre *égal* à celui des pasteurs. En France, les synodes provinciaux étaient composés d'un pasteur et d'un ancien de chaque Eglise, et le synode national groupait deux pasteurs et deux anciens de chaque synode provincial. Au surplus, la présidence de ces assemblées appartenait de droit à un *pasteur*³⁴. Ici également, le principe de la qualification et des compétences l'emportait sur celui de l'égalitarisme anticlérical.

Enfin, il est juste de remarquer que les anciens n'étaient pas exactement nos « laïques » d'aujourd'hui. Ils étaient de véritables *ministres* du Seigneur, appartenant à l'un des « quatre ordres d'offices que Notre Seigneur a institués pour le gouvernement de son Eglise »³⁵. En exerçant la discipline des mœurs (n'étaient-ils pas, au sens large du terme, des « évêques », des « surveillants » ?), ils participaient à l'exercice du gouvernement ecclésiastique³⁶. A Genève, ils étaient délégués de la seigneurie (laquelle s'était arrogé les prérogatives de l'évêque en fuite), choisis parmi les magistrats et nommés par le Petit Conseil. En France, ils se désignaient par cooptation.

Le régime institué en 1559 était donc moins une démocratie qu'une aristocratie. Le pouvoir n'était pas censé dans le peuple, puis transmis au synode par délégation. Il était en Christ, puis délégué par celui-ci à ses ministres. Au lieu d'être une émanation de l'Eglise, pasteurs et anciens étaient, *dans l'Eglise*, face à la communauté des fidèles.

Ces diverses particularités du système réformé primitif témoignaient du même souci que l'adhésion à une confession de foi et la soumission inconditionnelle à l'autorité de la Bible : reconnaître la souveraineté du Seigneur et de sa Parole sur son Eglise, fournir à cette souveraineté des instruments adéquats. L'Eglise ne se gouverne pas ; elle est gouvernée. Mais de nos jours ? Que signifie, dans le fond, cette forte prépondérance donnée aux laïques, qui ne sont plus véritablement des « presbytres » ou « anciens » au sens du Nouveau Testament ou même de CALVIN³⁷ ? Quel but a-t-on poursuivi volontairement, ou à quel résultat a-t-on abouti sans le vouloir, en doublant dans les conseils d'Eglise le nombre des non-pasteurs par rapport aux pasteurs, en faisant alterner les présidences ecclésiastiques et laïques, et en abandonnant même les questions de doctrine à la décision souveraine de synodes composés aux deux tiers de non-spécialistes ?

Qu'on ne nous comprenne pas mal ! Il n'est évidemment pas question de rejeter le principe de la participation laïque au gouver-

³⁴ Cf. DE FÉLICE : *Histoire des Protestants de France*, Paris (1850), I., I., chap. IX.

³⁵ CALVIN fonde le ministère d'ancien notamment sur Rom. 12 : 8, qu'il cite comme suit : « Celui qui gouverne, qu'il fasse cela en sollicitude. » Selon lui, ce sont ces « gouverneurs » qui sont appelés « anciens » dans le Nouveau Testament. (Cf. *Institution*, IV. III. 8, et les *Ordonnances* de 1541.)

³⁶ Cf. H. D'ESPINE, *op. cit.*, p. 52.

nement de l'Eglise, et ce serait un grand malheur que d'avoir une Eglise cléricale, une « Pfarrerkirche », comme disent les Suisses-allemands. Le contact direct qu'ont nos conseillers de paroisse avec les hommes et avec la vie leur donne une optique des choses qui complète utilement celle des « clercs ». (Nous ne leur contesterions même pas la proportion de deux contre un qu'ils ont actuellement dans les synodes, si la condition dont nous parlions dans la première partie de cette étude était remplie.) Il n'est pas question non plus de mettre en doute leur piété, leur zèle et leur dévouement. En moyenne, leur qualité et leur consécration valent bien celles des pasteurs. Mais voici ce que nous voulons dire : ce qui fait la spécificité et l'avantage de leur apport dans les Conseils d'Eglise (leur vision concrète de la réalité) en fait aussi les dangers (voir les choses par le petit bout de la lorgnette, juger des problèmes spirituels « selon le monde », être moins attentifs aux impératifs de la Parole de Dieu qu'aux difficultés pratiques de leur application).

D'autre part il est fatal, à quelques notables exceptions près, que les laïques, pour qui les affaires de l'Eglise ne sont, par la force des choses, qu'un à-côté, n'aient pas l'information, la connaissance de l'Ecriture et le souci de l'Eglise que possèdent professionnellement les ministres du saint Evangile. Rien de déshonorant pour eux dans cette constatation ! MM. les Pasteurs ne demandent pas non plus à être consultés sur les meilleures méthodes de culture des pommes de terre, sur les avantages du courant triphasé, ou sur le pour et le contre de la comptabilité en parties doubles : à chacun son métier ! Dès lors, si une direction purement cléricale de l'Eglise serait une erreur, un gouvernement laïque est un non sens.

Or, nos Eglises réformées possèdent maintenant des gouvernements laïques, ce qui n'était pas le cas en 1559. En droit, les délégués sans formation pastorale ou théologique ont la haute main dans nos assemblées, par le simple fait de leur confortable majorité, et ils peuvent y faire la pluie et le beau temps. Je sais bien qu'en fait, il n'en est pas forcément ainsi, grâce au bon sens des laïques, qui savent s'en remettre souvent à l'avis des connaisseurs. Cependant, le danger est là, et il se concrétise surtout de la façon suivante.

La majorité que détiennent les laïques est une proie à conquérir pour quiconque, dans un synode, veut faire triompher une cause, bonne ou mauvaise. D'où la tentation, pour ce « leader » (car nous voilà naturellement amenés à utiliser le vocabulaire fâcheux des parlements), de se placer sur un terrain plus pragmatique que théologique, de faire appel moins à la raison qu'à la sensibilité et à l'émotion, de délaisser la zone des absous pour celle des compromis et des accommodements. Il aura tendance à se montrer peu difficile dans le choix de ses arguments, à recourir aux séductions de l'éloquence plus qu'à la force nue de la vérité. Il s'abaissera parfois jusqu'à la dissimulation, jusqu'à la flatterie démagogique. Pourquoi ne pas le reconnaître ?

Même les manœuvres et les intrigues inséparables du système parlementaire vont pénétrer dans les synodes par la petite porte. Quand les institutions mêmes découragent la vertu, il faudrait être des « saints » pour y résister. Quand la vérité dépend de la somme arithmétique des suffrages, les plus scrupuleux auront de la peine à ne pas juger que « la fin justifie les moyens ».

Avec un système de ce genre, il est bien évident que les causes les plus faciles à faire triompher sont aussi les plus mauvaises, celles qui vont dans le sens du courant, qui flattent le cœur naturel, qui n'obligent ni à la repentance, ni à l'obéissance hardie. Les décisions synodales ont une tendance marquée à suivre les lignes de moindre résistance, et à consacrer les *statu quo* ou au contraire à partager les emballements du siècle³⁷. Quant à l'Ecriture sainte, rarement invoquée dans un tel climat, elle y laisse encore un peu de son autorité...

Il s'est donc produit depuis nos origines réformées un gauchissement redoutable dans le sens du « charnel ». Là où nos ancêtres ne reconnaissaient pas d'autre « puissance ecclésiastique » que celle de la Parole de Dieu, à laquelle « ni la multitude, ni les Conciles » (traduisons : ni la majorité, ni les synodes) ne pouvaient s'opposer, l'Eglise du xx^e siècle tend, par l'organe de ses parlements, à s'ériger en pouvoir autonome et à tomber ainsi dans l'erreur « papiste » qu'elle avait si fort combattue. Au lieu de se courber sous la vérité, elle est menacée de courber la vérité sous sa propre loi. Epouse du Seigneur, l'Eglise est une épouse qui s'émancipe³⁸.

III

Le récent jubilé calvinien n'était donc pas fondé — nous croyons l'avoir montré — à mettre le signe « égale » entre le système synodal actuel et 1559, pas plus qu'entre 1559 et l'Eglise primitive. On peut lui rendre ce témoignage d'avoir été plus modeste dans l'autoglorification que des jubilés antérieurs, mais on doit lui en vouloir cependant d'avoir repris à son compte ce pénible contresens historique et dogma-

³⁷ « Avec le suffrage universel, on va à pleines voiles vers la médiocrité. » (E. RENAN.)

« Dans une telle constitution (démocratie pure), le pouvoir ne peut être que l'expression du grand nombre; et la médiocrité est le caractère nécessaire de la philosophie, de la morale et de la religion du grand nombre. » (A. VINET.)

« (Ceux qui se promenaient dans les couloirs), ce ne sont pas les mêmes hommes que vous avez vus dans l'hémicycle. Vous y avez vu leur addition en une personne collective, l'assemblée : monstre nouveau, très différent des unités qu'il totalise. Il sent, pense, agit autrement que ses composantes... Il se crée dans tout auditoire, au Parlement comme au théâtre, une mentalité collective et temporaire; elle a ses mouvements, son niveau, presque toujours médiocres; rarement elle s'élève à hauteur des meilleurs; le plus souvent elle rabaisse ceux-ci à l'étage des pires, des moins intelligents et des plus méchants. Cette queue règle les impulsions de tout le corps. » (M. DE VOGUE : *Les Morts qui parlent*.)

³⁸ La confiance faite aujourd'hui à la sagesse des synodes a quelque chose de naïf et de pélagien qui ressemble fort à la croyance romaine en la prétendue infailibilité des Conciles. Elle tombe sous le coup des critiques adressées par CALVIN à cette dernière. (Cf. *Institution IV. VIII. 10.*)

tique à propos des synodes. Il eût été combien mieux inspiré de se livrer à une sévère autocritique de l'organisation dite presbytérienne, et d'en amorcer la réforme. *L'Eglise réformée est toujours réformable*, proclament volontiers les défenseurs du protestantisme. Mais on se demande parfois si l'Eglise romaine, censée prisonnière de décisions « infaillibles », n'est pas plus souple que nous, plus prompte à évoluer ou à opérer des redressements. Nous sommes enfermés dans un cercle vicieux : pour qu'une réforme organique du presbytérianisme puisse se faire, il nous faudrait des chefs qui en prennent l'initiative et en poursuivent personnellement l'exécution; mais pour que nous ayons ces chefs, il nous faudrait précisément cette réforme organique, puisqu'en fait nous n'avons que des assemblées, avec l'immobilisme qui en découle. Et les synodes ne veulent pas se suicider³⁹.

Il ne s'agirait d'ailleurs pas d'un suicide, mais d'une simple diminution de leurs prérogatives. Bien que les synodes, au sens où on l'entend chez nous, n'aient pas de fondement littéral dans l'Ecriture, ils ne sont peut-être pas incompatibles avec elle. Le Nouveau Testament nous donne l'exemple (Act. 15), et l'Eglise ancienne après l'Eglise primitive, de rassemblements des chefs responsables (apôtres et anciens, évêques et prêtres)⁴⁰. D'autre part, si les Eglises du Nouveau Testament ne connaissent pas d'autorité supralocale constituée par délégation des paroisses, il est clair que dans les paroisses elles-mêmes le peuple des fidèles participe à sa propre administration et s'assemble souvent pour cela. C'est du moins le cas à Jérusalem : pour remplacer Judas dans le collège des Douze (Act. 1), pour élire les Sept (Act. 6), pour donner des directions aux Eglises nées du paganisme (Act. 15). Il n'est peut-être pas illégitime d'étendre ce mode de faire à l'ensemble des Eglises locales, bien que ce genre de démocratie au second degré n'ait déjà plus tout à fait le même caractère que l'autre.

³⁹ On peut se demander finalement si les synodes ne sont pas l'élément le moins protestant du protestantisme. Ne sont-ils pas le principal obstacle à toute réforme de structure, dans des Eglises dont le propre est, théoriquement, non seulement de pouvoir, mais de devoir se réformer toujours à nouveau (*Ecclesia reformata semper reformanda*) ? Voilà quatre siècles que, après un faux départ en 1559, les meilleurs esprits réclament la restauration de l'épiscopat, et voilà autant de siècles que cette restauration se heurte à l'inertie ou à la mauvaise volonté de ceux-là mêmes qui peuvent seuls la faire aboutir, à savoir les synodes. Ne donnent-ils pas là la preuve la plus grave de leur malaisance ?

⁴⁰ « Il ne faudrait rien moins que quelque bouleversement quasi-cosmique pour changer quelque chose d'essentiel ici. » (R. PAQUIER, in *Correspondance fraternelle des pasteurs de l'Eglise nationale vaudoise*, décembre 1948.)

⁴¹ « Nous confessons très volontiers que, s'il se lève dispute de quelque article, il n'y a meilleur ni plus certain remède, que d'assembler un Concile de vrais évêques pour en faire la discussion. Car une telle décision, qui aura été faite en commun et d'un même accord par les pasteurs de l'Eglise, après avoir demandé la grâce du Saint-Esprit, aura beaucoup plus de poids que si chacun d'eux à part en prenait la résolution pour la prêcher au peuple, ou que seulement deux ou trois la fissent. » Suit, bien entendu, cette importante réserve : « Je nie... que toute interprétation qui aura été approuvée en un Concile, soit pour autant vraie et convenante à l'Ecriture. » (*Institution*. IV. IX. 13.)

Conservons donc les synodes, mais mettons-les à leur juste place ! Pour accroître leur efficacité et amoindrir leur omnipotence, pour éviter les dangers que nous avons signalés plus haut, pour les rendre en somme plus conformes à la volonté de Dieu et au bien de l'Eglise, une condition essentielle doit être remplie.

Il nous faut renoncer à la fiction démocratique actuelle, qui n'est certainement ni biblique, ni calviniste⁴¹, et selon laquelle le pouvoir serait diffus dans le peuple, puis se transmettrait de délégation en délégation jusqu'au parlement (en l'occurrence le synode), lequel parlerait au nom de Dieu parce qu'il parlerait au nom du peuple⁴². Cette idéologie, déjà fort discutable sur le terrain politique, est en tous cas inapplicable au corps de Christ. Ici, l'autorité appartient au Seigneur, qui la délègue à ses représentants : « Christ lui-même a donné les uns comme apôtres, les autres comme prophètes, etc... pour le perfectionnement des saints... » (Eph. 4 : 11)⁴³.

L'organe suprême de l'autorité du Christ ne saurait donc être le synode, mais « les apôtres ». Ceux-ci sont représentés concrètement, de nos jours, d'une part par la Bible, qui contient leur témoignage, leur doctrine, d'autre part par cet élément oublié dans le calvinisme, mais que le calvinisme bien compris réclame cependant, à savoir l'épiscopat.

Nous n'insisterons pas beaucoup sur l'autorité de l'Ecriture sainte, dont le renouveau biblique d'aujourd'hui parle abondamment. Nous formons seulement le vœu que cette autorité, tout à nouveau reconnue par les théologiens, le soit aussi par les Eglises, et que le *sola scriptura* des réformateurs, théoriquement admis dans le protestantisme, le soit

⁴¹ Voir plus haut, note 29.

⁴² La fiction est double : le pouvoir, par nature, n'appartient pas à tous, mais à quelques-uns ou à un seul; tous ne peuvent pas commander. D'autre part, un Parlement a beau être fait de représentants du peuple, il forme un pouvoir en soi, indépendant du peuple et parfois opposé à lui.

⁴³ « L'autorité dans l'Eglise vient d'en-haut. Elle appartient au Christ-Esprit, qui est la tête du corps, de l'Eglise. Elle passe à ceux que le Christ a lui-même choisis, les apôtres, et ensuite à ceux qui sont appelés à les seconder ou à leur succéder. L'Eglise est une christocratie et plus précisément une christocratie apostolique. » Ph. H. MENOUD, *op. cit.*, p. 59.

Un autre auteur, M. J.-D. BURGER, *op. cit.*, pp. 90-93, distingue dans la doctrine romaine du ministère, l'aspect sacerdotal (« l'ordination fait de l'homme un prêtre, c'est-à-dire un surhomme ») et l'aspect juridique ou disciplinaire (l'Eglise ne doit pas être « une troupe débandée, mais une milice organisée, sous des chefs revêtus d'autorité »). Et il ajoute :

« Ces deux aspects de la doctrine sont bien distincts. La Réforme a réagi vivement contre le premier, l'aspect sacerdotal, et mollement ou pas du tout contre le second, qui est l'aspect juridique. Une médiation entre Dieu et nous, autre que celle de Jésus-Christ, est contraire au Nouveau Testament; par contre, une autorité ecclésiastique forte et sacrée en son origine, voilà ce que les Réformateurs voulaient aussi... Oter la hiérarchie, c'est remettre l'autorité aux mains de tous, autant dire de personne, et la faire évanouir... L'anarchie est encore plus contraire à la liberté que la tyrannie, et la dispersion des efforts qui fut trop longtemps la marque du protestantisme est aussi celle du désordre. »

les a perdus, et qui s'agit dans l'anarchie et dans le désordre, tant qu'elle est privée de cet élément de calme et de progrès... »

**

L'autorité apostolique est incarnée en second lieu par des hommes exerçant un pouvoir analogue à celui des apôtres⁴⁴.

« Les circonstances historiques qui ont conditionné la Réforme dans nos pays — son rejet par le haut-clergé, sa protection par les gouvernements civils — ont étatisé, et, par là-même, localisé nos Eglises. Il n'en a pas du tout été de même dans tous les pays protestants. Mais, chez nous, le magistrat a pris la place de l'évêque. Eh bien ! si pleins de respect que nous soyons envers nos autorités civiles, nous devons dire que cette substitution est erronée. De plus, là où l'Eglise a été naguère séparée de l'Etat, le poste épiscopal reste alors vacant.

» Aussi, dépourvues de chefs, de chefs vraiment ecclésiastiques, nos Eglises sont administrées par des fidèles qui souvent, faute de connaissances ecclésiologiques, manquent d'horizon dans ce domaine. Lorsque les pasteurs satisfont aux besoins locaux de nos paroisses, il semble à ces administrateurs que, par là, tout est fait. Et pendant ce temps, combien de tâches à longue portée ne demeurent-elles pas en suspens, dont la négligence menace, peut-être mortellement, l'avenir de notre confession tout entière ! Car une Eglise est universelle ou elle n'est qu'une secte. Appelez-en donc les titulaires comme vous voudrez — secrétaires généraux, superintendants, évêques —, en notre siècle d'œcuménisme *nous ne pouvons plus laisser plus longtemps une place vide au sommet de nos Eglises*⁴⁵. »

Pourquoi ce pouvoir *personnel* ? Parce que, outre les raisons bibliques et historiques déjà données, seule une *personne*, un être pensant et agissant, peut véritablement gouverner, imprimer une

⁴⁴ L. DELMAS : *L'Eglise réformée de La Rochelle*, Toulouse (1870), pp. 94 ss.

Parmi les nombreux écrits contemporains sur ce sujet, voir notamment K. BARTH, *Dogmatique*, I. II. 20 : L'autorité soumise à la Parole.

« Nous ne disons pas par les *successeurs des apôtres* ». Il est bien entendu que notre étude n'aborde pas (ou ne fait qu'effleurer) l'aspect œcuménique du ministère épiscopal et laisse entièrement ouverte la question de la reconnaissance de ce ministère par les Eglises de type « catholique ». On trouvera cette question magistralement traitée par R. PAQUIER, dans l'article cité, et dans la brochure : *Le problème œcuménique du ministère : la succession apostolique*, Cahiers d'Eglise et Liturgie, Lausanne (1937). Voir aussi G. DIX, *op. cit.*

Nous nous en tenons plus simplement à la question pratique du gouvernement de l'Eglise provinciale, cherchant à dissiper quelques préjugés protestants contre les évêques, et pensant que le rétablissement d'un pouvoir de *nature épiscopale* serait déjà un premier pas vers l'intercommunion, une réforme apte à faciliter le dialogue avec les autres Eglises.

* J. DE SAUSSURE, *prédication citée*, pp. 5-6. Nous avons souligné la dernière phrase.

« Les fonctions du ministère sont diverses. Certaines d'entre elles requièrent une autorité plus étendue que l'Eglise reconnaît en particulier à ceux qui ont charge des intérêts généraux de l'Eglise, quel que soit leur titre : évêque, prince, doyen, surintendant... » (J.-D. BURGER, *op. cit.*, p. 122.)

direction, imaginer, prévoir, tirer des plans, prendre des initiatives. Une assemblée ne peut que freiner ou tirer en tous sens, mais non pas faire avancer, non pas stimuler⁴⁷. Seul un homme qui consacre tout son temps à la direction de l'Eglise, dont le bien de l'Eglise est la seule préoccupation, peut littéralement *veiller* sur elle (on sait que tel est le sens du mot « évêque »). Comme disait La Fontaine :

Il n'est pour voir que l'œil du maître.

Seul un homme peut coordonner, harmoniser, unir, empêcher l'anarchie provoquée par les fantaisies individuelles. Toute organisation sociale exige un chef. Il n'y a pas de corps sans tête. Quelle entreprise n'a pas son directeur ou son patron ? Quelle administration, ses chefs de service ? Quelle armée, ses colonels ? Il est donc parfaitement légitime, et encore une fois vraiment conforme à la tradition apostolique, qu'un pasteur dont les éminentes qualités et le haut caractère sont reconnus, soit élevé au-dessus de ses pairs pour étendre son ministère à un ensemble de paroisses⁴⁸.

Je sais bien que les meilleures raisons du monde ne peuvent pas grand chose contre cette espèce de réflexe démocratique qui nous fait voir dans tout pouvoir personnel une dictature en puissance. Mais il faut pourtant se rendre compte de deux choses. Tout d'abord, que notre régime synodal lui-même ne nous met pas à l'abri de la dictature. Sous d'apparentes garanties de liberté, nous sommes livrés à la discrétion du parti majoritaire, à la loi de la coterie la plus habile, au monopole de tels grands témoins du synode, aux abus de pouvoir du Conseil synodal ou à l'influence occulte de quelque éminence grise. La différence avec l'épiscopat, c'est qu'il n'y a point de responsable, personne à qui l'on puisse s'en prendre, obéir ou résister. Insaisissable, camouflé derrière les formes légales, le pouvoir des manitous ecclésiastiques n'en est que plus dangereux⁴⁹.

⁴⁷ « Si les premiers Réformateurs avaient été moins rigides partisans du presbytérianisme, on peut dire, humainement parlant, que les progrès de la Réforme auraient été plus durables et plus étendus... Il n'y aurait pas grand mal à ce qu'on nous donnât des évêques... » D. ENCONTRE (1814), cité par J. PANNIER, p. 57.

Le secrétaire général d'une organisation religieuse extra-ecclésiastique disait à propos d'une de leurs réalisations récentes : « Si c'avait dépendu du synode, dans vingt ans ça ne serait pas fait ! » Boutade, mais qui renferme une dure vérité.

⁴⁸ « Toute organisation sociale exige une hiérarchie de fonctions. L'égalité qui existe aujourd'hui entre tous les pasteurs, dès le lendemain de leur consécration, n'est pas conforme à la tradition apostolique. » (Pasteur BIANQUIS, 1923.)

« Vous comprenez, mon cher, quand un étudiant en théologie de première année m'écrit : « Cher collègue », il y a quelque chose qui ne va pas. » (Marc BOÈGNER à Albert FINET.)

On se référera aussi à Rom. 12 : 4-8; I Cor. 12 : 27-30; Eph. 4 : 11-13; et à la parabole des Talents, qui impliquent des dons non seulement différents, mais plus ou moins grands ou plus ou moins nombreux, donc une sorte de hiérarchie de ministères : Premièrement les apôtres, ensuite... A chacun la mesure du don de Christ. »

Voir encore Ph.-H. MENOUD, *op. cit.*, p. 60 et notes.

⁴⁹ « Une organisation épiscopale n'implique pas plus en soi le triomphe de l'autoritarisme dans l'Eglise qu'un système synodal ne l'exclut ; sur les banes

Et puis, la dictature n'est qu'une forme outrée et aberrante du pouvoir personnel. Il en existe d'autres où la liberté n'est pas mise en péril, davantage, où elle trouve une meilleure sauvegarde que dans un régime comme le nôtre. Le pouvoir que nous envisageons n'est pas personnel seulement en ce qu'il est exercé par une personne, mais aussi en ce qu'il est le plus favorable à l'affirmation de la personne à tous les niveaux de l'édifice communautaire. La souveraineté du chef n'y est pas absolue; elle s'exerce seulement à l'intérieur de son domaine propre, qui est de faire l'unité du corps autour de sa personne; en dehors de cette sphère, elle se heurte aux droits des autres membres de la communauté, et perd les siens.

Dans l'Eglise, la première limitation que rencontre le pouvoir épiscopal (sans parler naturellement de l'Ecriture sainte et de la Confession de foi, auxquelles il serait soumis tout comme le synode) est celle des pasteurs, responsables des troupeaux paroissiaux⁵⁰. L'évêque n'est, bien entendu, qu'une sorte de premier pasteur, et ne peut rien décider ni faire sans le consentement de ses pairs. C'est ce que souligne fortement le théologien réformé contemporain Thomas F. TORRANCE, dans une étude où il examine à quelles conditions l'épiscopat (qu'il appelle significativement *corporatif*) pourrait être intégré dans le système presbytérien : « Au sein du presbytérum (corps pastoral) mais le président, se trouve l'évêque qui est un collègue presbytre dans le presbytérum, mais qui le préside de façon permanente en tant qu'évêque. Il serait évêque *in presbyterio*. En lui comme président, l'épiscopat corporatif serait rassemblé autour d'une tête. Etant sa principale expression, l'évêque serait le signe de l'unité et de la continuité de tout le presbytérat et de toute l'Eglise. Comme tel il remplirait une charge paternelle à l'égard de tout le troupeau, des presbytres et des assemblées sous leur charge⁵¹. C'est aussi ce

de bois d'un synode, le papalisme peut se sentir aussi à l'aise que sous le baldaquin. » H. ASMUSSEN : *Die Kirche und das Amt*, p. 212.

« On voit presque en tous les états de la chose publique, soit de monarchie, ou aristocratie, ou démocratie, que tout est gouverné par quelque bien petit nombre de gens, qui sont comme les gros chiens et gros mâtins, desquels les autres n'osent approcher, et comme les gros lions, qui ont tout entre leurs pattes. » (P. VIRET, *Le Monde à l'empire*, p. 109.)

⁵⁰ Il conviendrait aussi de faire une place à part aux docteurs (professeurs de théologie et pasteurs-théologiens), qui seraient obligatoirement consultés sur les questions de doctrine. Cette consultation ne se limiterait d'ailleurs pas aux docteurs de l'Eglise locale, mais prendrait une ampleur œcuménique.

Le Conseil synodal (de quelque nom qu'on le nomme) garderait toute sa raison d'être et serait à l'évêque ce que le Conseil de paroisse est au pasteur.

En outre (correctif important au pouvoir personnel), l'évêque aurait l'obligation de consulter les autres évêques sur les questions graves, et d'agir de concert avec eux, dans la communion de l'Eglise universelle.

⁵¹ Th.-F. TORRANCE : *Le sacerdoce royal*, in *Verbum Caro*, n° 47, p. 324.

« (Chez HIPPOLYTE), l'évêque n'est pas du tout désigné comme étant celui qui dirige son Eglise. C'est le clergé dans son ensemble qui est considéré comme dirigeant l'Eglise... Sans doute, l'évêque était-il, au second siècle, le président *ex officio* de ceux qu'il avait l'habitude d'appeler ses « co-presbytres ». G. DIX, op. cit., p. 57.

« L'évêque doit gouverner l'Eglise en commun avec les prêtres. » CALVIN, *Institution IV. IV. 2.*

que soulignait déjà, un siècle après la Réforme, le grand Pierre du Bosc, l'un de ces hommes que le système synodal strict laissait insatisfaits : « Pourvu qu'on en retranche les richesses superflues et excessives; pourvu qu'on en éloigne la tyrannie, que les évêques ne fassent rien que par l'avis de leur presbytère, qu'il reconnaissent les membres qui les composent pour leurs ~~αὐτοπρεσβύτερους καὶ αὐτοδιάκονους~~, comme faisaient les anciens... C'est là ce qui donnera à l'épiscopat sa vraie et légitime forme. C'est là ce qui le remettra dans sa pureté, ce qui en empêchera les inconvénients et qui le rendra utile et honorable à l'Eglise⁵². »

La seconde borne mise au pouvoir épiscopal serait le peuple de l'Eglise dans son ensemble. Car si l'évêque n'est après tout qu'un pasteur, les pasteurs ne sont, en un sens, que des fidèles, membres comme les autres de cette « race élue », de ce « sacerdoce royal », de ce « peuple que Dieu s'est acquis pour qu'il annonce les vertus de Celui qui nous a appelés des ténèbres à son admirable lumière ». (I Pi. 2 : 9.) C'est la totalité de ceux qui ont été baptisés et qui participent au corps et au sang du Seigneur, qui forment l'Eglise, le Corps du Christ, le trait d'union entre Dieu et le monde. Le ministère pastoral n'est qu'une fonction particulière au sein du sacerdoce qui appartient corporativement à tous les membres de la communauté, de même que l'épiscopat n'est qu'une fonction particulière au sein du ministère qui appartient à tous les consacrés⁵³. Il est donc juste que les « simples particuliers » soient associés à la direction de l'Eglise, et tout évêque chrétien ne peut que s'inspirer de ces paroles de saint CYPRIEN : « Depuis que je suis devenu évêque, j'ai toujours résolu de ne rien faire sans le conseil du clergé et le consentement du peuple⁵⁴. »

Actuellement, dans notre système synodal, l'ensemble des fidèles n'est pas toujours pris au sérieux : il ne fait très souvent que subir les décisions synodales, sans avoir été consulté⁵⁵. La présence d'un chef au centre de l'Eglise permettrait de donner à la périphérie de plus grands moyens d'expression. J'en vois trois : le premier, que la consultation des paroisses soit de règle dans toutes les questions importantes. Le second, que les synodes régionaux (conseils d'arrondissement) délibèrent aussi des problèmes soumis au synode général, et n'en soient pas réduits à des débats purement administratifs. Le

⁵² Extrait d'une lettre de P. DU BOSC, cité par J. PANNIER, p. 50.

⁵³ Cf. TORRANCE : *Le Sacerdoce royal*, notamment chap. II : La fonction du Corps du Christ; et R. PAQUIER : *L'Episcopat dans la structure institutionnelle de l'Eglise*, pp. 52 ss.

⁵⁴ Ep. 14, ch. 4. Cité par CALVIN, *Institution IV. XI. 6.*

⁵⁵ « Pouvons-nous tellement parler de démocratie dans notre Eglise... Les faits sont là, plus éloquents que toutes les déclarations de principe ! Les paroisses ont-elles, en effet, quelque chose à dire dans les grands problèmes qui préoccupent notre Eglise ? Ils sont débattus au synode seul. Une centaine d'hommes jouissent du droit de juger souverainement — et pas toujours avec compétence ! — de toutes les questions de doctrine et de discipline. Tous les autres, les pasteurs y compris, n'ont qu'à s'incliner devant les décisions prises... » G. NICOLE, in *Correspondance fraternelle des pasteurs de l'Eglise nationale vaudoise* (février 1949).

troisième, qu'une meilleure représentation du peuple des fidèles soit assurée dans les synodes. Pourquoi donc faut-il être Conseiller de paroisse (conseiller presbytéral, ancien d'Eglise) pour faire partie des parlements de l'Eglise ? De la sorte, plusieurs catégories de fidèles se trouvent exclues : les jeunes, les femmes, et souvent les milieux les plus vivants de nos paroisses, mais qui n'ont pas l'heure d'être parmi les délégués des délégués des assemblées de paroisses⁵⁶.

On voit ainsi que les synodes gardent leur raison d'être. « Le pouvoir synodal n'est point incompatible avec l'éiscopal, mais en un ordre bien établi l'un et l'autre est requis... Le synode est propre à faire des ordonnances, l'évêque est propre à les faire observer; le synode à empêcher la tyrannie, l'évêque à ôter la confusion; le synode à déterminer en fait de doctrine, l'évêque à maintenir l'ordre et la discipline; le synode à remédier aux maux invétérés, l'évêque à supprimer les maux naissants⁵⁷. » Non seulement la présence d'un évêque ne supprimerait pas la nécessité des synodes, mais comme nous l'avons indiqué, elle permettrait à ceux-ci d'être plus largement représentatifs du peuple de l'Eglise. N'étant plus eux-mêmes le gouvernement, mais devenant les conseils ou les collaborateurs du gouvernement, ils pourraient être encore plus laïques qu'ils ne le sont aujourd'hui. Ne se trouvant plus dans la nécessité d'avoir une opinion sur tout, d'avoir « tous la main à l'encensoir », comme disait RABAUT SAINT ETIENNE, ni de trancher en quelque sorte à pile ou face (en engageant gravement l'Eglise) des questions auxquelles ils n'entendent mie, les membres laïcs des synodes pourraient d'autant plus librement se faire entendre sur les questions qui leur sont proches et familières. Déchargés, au moins en partie, du fardeau de la décision, ils pour-

⁵⁶ Mais ici, faisons bien attention : cette « démocratisation » de nos Eglises doit aller de pair avec un renforcement de l'autorité centrale. Opérée seule et sans cet important contrepoids, elle est déplorable et ne fait qu'aggraver le mal. Par exemple, introduire les femmes dans les conseils d'Eglise, comme on le fait maintenant un peu partout et comme nous venons de le suggérer nous-même, est une chose excellente pour autant que les dits conseils aient pour mission de représenter le peuple de l'Eglise *vis-à-vis* de l'autorité. C'est une chose malheureuse lorsque ces assemblées délibérantes prétendent exercer l'autorité, être elles-mêmes le gouvernement de l'Eglise. Tant qu'il en est ainsi, il est préférable au contraire de resserrer les synodes au lieu de les élargir, et de veiller à renforcer en eux ce qui reflète l'autorité du Seigneur sur son peuple (le caractère « ecclésiastique » des conseillers de paroisse, les attributions des Conseils synodaux et de leurs Commissions, etc...).

⁵⁷ P. DU MOULIN FILS : *Histoire des nouveaux Presbytériens anglais et écossais* (1660). Cité par J. PANNIER, p. 46.

« Le Nouveau Testament... nous montre coordination et harmonie, équilibre et synthèse entre des éléments ecclésiaux que nos traditions confessionnelles et nos habitudes civiques nous incitent à dresser contradictoirement les uns contre les autres... (par exemple) les libres décisions d'un synode et l'exercice d'une autorité épiscopale. » R. PAQUIER : *L'autorité dans l'Eglise*, in *La Femme dans l'Eglise, Eglise et Liturgie* (1958), p. 20.

⁵⁸ Rappelons ici encore que dans le N.T. comme dans l'Eglise ancienne, les synodes ne groupaient que des conducteurs d'Eglises, et c'est bien dans ce sens qu'en parle CALVIN (*Institution IV. IV. 4*) et ce qu'il a voulu réaliser en France. Dans le Pays de Vaud, Pierre VIRÉE, qui réclama inlassablement à Berne le rétablissement des synodes, ne concevait ceux-ci que purement ecclésiastiques. L'élar-

raient être plus hardis et plus nombreux à défendre leur point de vue⁵⁸.

Il n'existe en somme que trois formes de gouvernement, pour les Eglises comme pour les Etats. Le pouvoir peut être entre les mains d'un seul (monarchie), de plusieurs (oligarchie) ou de tous (démocratie). Une Eglise pleinement évangélique ne nous paraît pas devoir choisir une de ces formes de gouvernement à l'exclusion des deux autres, mais être appelée à les combiner harmonieusement toutes trois. C'est ce qui a été réalisé dans cette étonnante synthèse que représente l'Eglise de l'Inde du Sud : les éléments monarchique (épiscopat), oligarchique (presbytérianisme synodal) et démocratique (congrégationalisme) sont entrés en composition dans ce régime à la fois très neuf et très ancien⁵⁹. « L'épiscopat seul court inévitablement au cléricalisme et à l'autoritarisme arbitraire; la physionomie du ministre de l'Evangile au service de l'Eglise peut s'altérer en celle d'un hiérarque dominateur. Le congrégationalisme seul détruit tout lien organique entre les communautés locales et les vole à l'isolement, satisfait de soi-même. Le presbytérianisme seul dévie vers le parlementarisme et son verbiage inopérant. Mais ces trois éléments ensemble se complètent et se corrigent mutuellement; ils s'équilibrent mutuellement pour signifier les différentes dimensions de la vie de l'Eglise... L'épiscopat *in presbyterio* avec les « simples particuliers » constituent inséparablement l'Eglise; c'est la continuation, aujourd'hui, de la formule primitive : « Les apôtres, les anciens et les frères » des Actes 15 : 23⁶⁰. »

Un évêque évangélique ne serait donc qu'un frère aîné, exerçant son pouvoir dans la charité et le service, suivant la parole du Christ : « Que le plus grand d'entre vous soit votre serviteur⁶¹ ! » Loin d'être

gissemement que nous proposons, et celui qui est déjà réalisé par le fait que nos « anciens » ne sont plus guère, en fait, des ministres de l'Eglise, mais plutôt de simples représentants des fidèles, obligeraient à faire aux pasteurs dans les synodes une place à part. Leur prestation étant non pas supérieure, certes, mais cependant différente de celle des laïcs, leur vocation et leur ordination faisant d'eux des porteurs de la Parole de Dieu et des représentants du Christ auprès des fidèles, il serait normal de leur accorder une certaine prépondérance qui rendrait compte de la mesure spéciale du don de Christ qu'ils ont reçu. Par exemple, ils pourraient être consultés et réunis parfois, non pas quelques-uns seulement, mais *in corpore*, en tant que ministres de l'Evangile et indépendamment du synode. On pourrait aussi prévoir un système bicaméral, avec une chambre ecclésiastique et une chambre laïque. N'est-ce pas en somme ce qui s'est fait à Jérusalem, d'après Act. 15 ? (Comparez les vv. 4, 6 et 22.)

⁵⁸ Cf. J. ROSEL : *L'Eglise de l'Inde du Sud*, in *Verbum Caro*, n° 49.

⁵⁹ R. PAQUIER : *art. cit.*, p. 55. Il est à noter qu'au moment où le second Concile du Vatican, à ce qu'il semble, se prépare à revaloriser l'épiscopat en sens inverse de la présente étude, c'est-à-dire en lui rendant une partie de ce que la papauté lui a pris et en faisant un pas à notre rencontre, le retour à l'Episcopat (avec ou sans le nom) dans les Eglises de la Réforme serait une contribution importante à l'unité chrétienne.

⁶⁰ Illustration saisissante de ce principe : le professeur Ernest BOSSHARD, dans la *Gazette de Lausanne* du 31 juillet 1959, rapporte le fait suivant : en Grèce, durant la dernière guerre, les occupants pratiquèrent les exécutions d'otages. L'archevêque DAMASKINOS, métropolite d'Athènes, proposa au commandement allemand, pour sauver des vies, une liste de personnes qui pourraient être fusillées en lieu

oppressif ou simplement étouffant, le régime épiscopal accorderait davantage à la liberté, développerait le sens des responsabilités, faciliterait l'éclosion de ces ministères laïques, infiniment diversifiés, après lesquels on soupire aujourd'hui. Le pouvoir personnel, avons-nous dit, favorise l'épanouissement de toutes les personnes. Au lieu de comprimer celles-ci pour les réduire à une égalité et à une uniformité factices, il leur permet de donner au service du Christ et de l'Eglise ce que chacune peut donner. « Pratiquement, comme le pastoral, au niveau paroissial, rend possible une meilleure répartition des activités paroissiales, de même l'épiscopat permet une cohésion meilleure des forces pastorales et de toutes les initiatives comme de tous les efforts qui se font dans l'Eglise⁶². » Partout la présence d'un chef suscite, utilise et oriente les dévouements.

Alors, pourquoi aurait-on peur, dans l'Eglise, d'un pouvoir personnel ? Objectera-t-on que ce pouvoir ne vaudrait que ce que vaudrait l'homme qui l'exercerait, et qu'il serait fâcheux de créer la fonction pour n'avoir ensuite personne de convenable à y mettre ? Mais cette objection vaudrait aussi contre tous les corps sociaux possédant une tête. Renonce-t-on à désigner un chef à l'atelier, un syndic à la commune, un pasteur à la paroisse, sous prétexte que ce chef, ce syndic ou ce pasteur peut ne pas donner satisfaction ? Les évêques ne seront, bien sûr, pas tous excellents, de même qu'il y a de bons et de moins bons pasteurs. Mais, par la grâce de Dieu, il y en aura toujours de suffisants. Le fait est qu'il se trouve toujours, même dans notre système qui les ignore théoriquement, des hommes plus éminents que les autres par leur intelligence, leur piété, leur puissance de travail, leur autorité personnelle; au lieu d'exercer leur influence comme en contrebande, ils pourraient donner toute leur mesure s'ils pouvaient occuper une fonction officielle et porter un titre reconnu. Si vraiment la fonction d'évêque est voulue par Dieu, comme cela nous semble prouvé par le Nouveau Testament, Dieu ne la laissera pas sans titulaire. « Dieu a établi dans l'Eglise : premièrement des apôtres, secondelement... » (I cor. 12 : 28.) Nous n'avons pas à craindre que sa générosité tarisse.

Sans doute ne prétend-on pas, en recommandant le régime épiscopal, promouvoir un système irréprochable, apte à guérir tous les maux de l'Eglise. Non seulement tous les évêques ne seront pas excellents, mais les meilleurs eux-mêmes ne feront pas de miracles. Cependant, nous ne pensons pas que tous les régimes ecclésiastiques se valent, mais que celui que nous avons essayé de mettre en lumière, fortement esquisse dans l'Ecriture et finalement plus fidèle à la Réforme que notre organisation présente, est certainement le moins mauvais, le plus propre, dans notre condition pécheresse, à traduire ici-bas la souveraineté de Dieu et à laisser passage à la grâce.

et place des victimes désignées. En tête de cette liste figurait l'archevêque, suivi d'un grand nombre de membres du clergé.

⁶² R. PAQUIER, *art. cit.*, p. 46.

QUELQUES LIVRES CATHOLIQUES

par Pierre PETIT

Dans la surabondante production écrite du catholicisme de langue française, notre intention est de choisir, et d'indiquer ici sobrement, quelques ouvrages dont la lecture peut être intéressante pour nous à des titres divers.

Comme nous veillons à rééditer avec soin les textes de nos Réformateurs, ainsi les catholiques travaillent pour que les maîtres de leur théologie demeurent accessibles dans de bonnes conditions. Nous n'oublions pas que nous étions ensemble quand enseignait le premier que nous signalons maintenant. Nous connaissons, et pratiquons sans doute quelquefois, l'édition de la *Somme Théologique* de saint THOMAS D'AQUIN, qu'on appelle encore, selon son origine, « De la Revue des Jeunes » : texte latin, traduction française, notes et appendices divers, en des petits volumes, nombreux à cette date encore qu'incomplets. Si la totalité de cette édition est trop coûteuse pour la plupart de nos bourses, remarquons cependant que le Père Ch.-V. HÉRIS vient de renouveler la traduction et la présentation du volume consacré à la Grâce, c'est-à-dire aux Questions 109 à 114 de la *Prima Secundæ* (Saint THOMAS D'AQUIN, *Somme Théologique, La Grâce*, traduction française par Ch.-V. HÉRIS, Editions du Cerf, Paris, 1961, 432 pages). L'édition précédente datait de 1929, elle était due au Père MULARD ; celle-ci en diffère très sensiblement. Il s'agit ici de l'un des volumes les plus précieux pour nous ; il traite en effet d'une matière plus essentielle que d'autres pour la vie chrétienne de tous, et pour le dialogue théologique entre catholiques et réformés : Q. 109, nécessité de la grâce ; Q. 110, la grâce de Dieu considérée dans son essence ; Q. 111, les diverses sortes de grâce ; Q. 112, la cause de la grâce ; Q. 113, la justification ; Q. 114, le mérite. Ces six Questions prennent place, dans la *Somme*, à la fin de la partie qui est consacrée à la « Morale générale », après que saint THOMAS a traité de la Loi. Tels sont les deux secours que Dieu accorde à l'homme pour qu'il puisse atteindre sa « fin », qui est la béatitude éternelle : l'instruction de sa Loi, le soutien de sa Grâce. Il est souhaitable qu'on ne tarde pas à mettre à notre disposition les Questions sur la Loi. Le Père HÉRIS se déclare convaincu que la sagesse de ces pages a résolu « les problèmes que poseront les hérésies

de l'avenir », en sauvegardant tout aussi bien la grâce de Dieu que la liberté de l'homme. Mais on constate avec un peu d'affliction quel résumé est donné, dans l'Appendice II, et avec références à quels auteurs, au sujet de « l'hérésie protestante ». Même si l'on ne retient pas comme parfaitement convaincants les travaux sérieux qui ont vu le jour en ces dernières années, sur la Justification, il semble que la méthode interconfessionnelle ait fait assez de progrès pour que, dans cette édition de la *Somme*, les références aux « hérétiques » soient établies sur textes de première main. Enfin, Jean Huss est-il présenté avec exactitude compte tenu de ce qui peut sans doute être acquis après les travaux du Père DE VOOGHT ?

En ce qui concerne l'édition d'une autre œuvre de saint THOMAS D'AQUIN, commençons par une restriction minime : la piété de nos amis catholiques envers les écrits de ce Docteur s'accommode-t-elle du médiocre papier sur lequel est imprimé le Livre Premier de la *Somme contre les Gentils* que nous tenons en mains ? Les acheteurs des quatre volumes que comporte maintenant, en son complet, cette édition bilingue, auraient probablement fait volontiers le sacrifice de quelques nouveaux francs. (Saint THOMAS D'AQUIN, *Contra Gentiles*, Livre Premier, Texte de l'édition léonine, Introduction de A. GAUTHIER. Traduction de R. BERNIER et M. CORVEZ ; P. Lethielleux, éditeur, Paris ; 1961, 471 pages). Cette nouvelle présentation est l'œuvre des Dominicains de la province de Lyon. Dans une introduction de 123 pages, le Père GAUTHIER étudie la tradition manuscrite, le lieu (en partie Paris, en partie l'Italie) et la date de composition (commencée en 1259, achevée avant 1265-1267) de la *Somme contre les Gentils* ; il en propose le plan. Ses conclusions s'opposent à ce que le Père CHENU avait avancé jadis et récemment encore. Il déclare, à l'encontre de celui-ci, que cette *Somme* échappe à l'Histoire, par ses destinataires, qui seraient les hommes de tous les temps ; par son objet, qui serait l'établissement d'une vérité de foi intemporelle ; par son instrument, à savoir une doctrine d'ARISTOTE recréée de telle manière qu'elle « coïncide avec l'universelle raison ». Nous rapportons ces propos pour ce qu'ils valent et demeurons sur la réserve, et historique et philosophique. Le Père CHENU écrivait : « Nous ne pouvons lire l'œuvre de saint THOMAS et le comprendre lui-même que dans ce climat, politiquement angoissé, évangéliquement excitant. » (*Saint Thomas d'Aquin et la théologie*, Editions du Seuil, Paris, 1959, p. 93). Ni œuvre missionnaire ni somme d'apologétique donc, selon cet introduceur plein de conviction. « Le propos, et l'unique propos, de saint THOMAS est de faire œuvre de sagesse théologique en méditant la vérité de foi. » (p. 91). Rien ne distinguerait la *Somme contre les Gentils* de la *Somme Théologique* — dont la composition, nous nous permettons de le rappeler, fut postérieure — sinon que « la première est un traité scientifique et la seconde un manuel scolaire » (*Ibid.*). La qualité de cette introduction

et le contenu de ce Livre — après avoir exposé sa méthode, saint THOMAS y traite de « Dieu dans son existence et ses perfections » — recommandent ce volume à notre lecture. A quoi l'on peut ajouter que, pour divers motifs et spécialement parce que saint THOMAS n'écrit pas ici dans un cadre scolaire qui nous serait trop inhabituel, le *Contra Gentiles* est peut-être le lieu le plus indiqué pour une première rencontre.

Ouvrons une parenthèse. Nous agirions à la légère si nous nous abstentions — quand par ailleurs nous acceptons le dialogue œcuménique — de lire saint THOMAS d'AQUIN sous le prétexte que sa méthode ou son langage ou sa pensée nous sont difficilement accessibles. Le même reproche ne pourrait-il pas être adressé, et la même paresse pratiquée, à l'encontre du Père TEILHARD DE CHARDIN, qui fut cependant notre contemporain ? L'un serait-il trop « du passé », l'autre trop « de l'avenir » ? Encore que le second ne soit pas regardé par les catholiques comme le nouveau saint Thomas qu'ils souhaitent pour les temps modernes, mais seulement par plusieurs comme le saint Jean-Baptiste qui l'annonce. Récemment, on avait remarqué comment un protestant, ne s'embarrassant pas des précautions coutumières à nos frères séparés, M. le professeur Georges CRESPY, avait appelé « théologique » la pensée du Père TEILHARD DE CHARDIN. Mais voici qu'un nom très connu du catholicisme entre en lice. Conversion tardive, disent les teilhardiens de la première heure ? Acceptation d'un risque chez un théologien qui fut parfois lui-même menacé ? Ou signe qu'on écoute de plus en plus — par-delà toutes les rumeurs du snobisme — un message difficile mais opportun ? (Henri DE LUBAC, *La pensée religieuse du Père Teilhard de Chardin*, Aubier, Paris, 1962, 375 pages). Ils sont sages, les protestants qui jugent que mieux vaut s'abstenir plutôt que lire une section seulement de l'œuvre de TEILHARD. La condition dans laquelle se montre le Père DE LUBAC les encourage dans leur attitude, car presque tous ses chapitres commencent ou se terminent par la dénonciation des fausses lectures qu'ont faites des exégètes catholiques honorablement répandus. Interprétations fautives qui sont dues souvent à des lectures incomplètes, mal mises en perspective, mais dont la responsabilité est en partie attribuable au Père TEILHARD lui-même, qui fabriquait hardiment son jargon ou systématisait sans prendre évidemment soin de s'aligner sur les bons maîtres du néo-thomisme. Du livre du Père DE LUBAC qui, en vingt courts chapitres, tente avec intelligence et souplesse de suivre la pensée de son compagnon jésuite, nous devons retenir un avertissement contre le péril du « fondamentalisme » — il utilise ce terme — non seulement biblique mais théologique ; face à une pensée nouvelle, il serait une forme sclérosée du calvinisme aussi bien qu'il l'est du thomisme. Le Père DE LUBAC qualifie la pensée de TEILHARD de « religieuse » et, plus précisément, en cours d'ouvrage, de « mystique » ; pour élastique et

dévalué que soit cet adjectif, nous entendons comment il convient en l'occurrence. Enfin, à côté des prospecteurs qualifiés et bons guides que sont, depuis longtemps M. CUÉNOT, ou depuis peu M. CRESPY, il prend place maintenant ; et le moins curieux de son intervention ne réside certes pas dans les pages où, plaçant le Père TEILHARD DE CHARDIN dans une grande tradition ecclésiastique ancienne, il indique ses liens de parenté avec JUSTIN, IRÉNÉE, Paschase RADBERT, Guillaume de CONCHES ou THOMAS d'AQUIN...

Cela était-il une parenthèse ? Malgré le saut de quelques siècles, nous demeurons dans les mêmes disciplines et les mêmes préoccupations. Point n'est besoin d'être habituellement passionné par les écrits des philosophes pour dévorer les mémoires de M. Etienne GILSON sur le même rythme et avec le même contentement qu'un roman policier (Etienne GILSON, *Le philosophe et la théologie*, Fayard, Paris, 1960, 261 pages). Preuve que l'austérité des titres ne rebute pas les acheteurs : l'exemplaire que nous tenons en mains au début de 1962 annonce la 14^e édition de ce livre ! Nourri d'un bon catéchisme d'autrefois — dont il célèbre les mérites, contre les innovations de notre temps — qui dès son enfance l'« imprégna de notions métaphysiques définies », instruit dans l'Université dont il vante et la liberté et la probité, M. GILSON, par le chemin de l'Histoire, découvrit dans le Moyen-Age cette fameuse « philosophie chrétienne » dont il se fit le champion. Cette expression, avec tout ce qu'elle comporte de provoquant, voire d'inquiétant, évoque, pour ceux qui, néo-calvinistes dans le même temps, c'est-à-dire entre les deux guerres mondiales, suivaient l'activité du néo-thomisme, une bataille devenue historique. Mains visages passent dans ce livre, pris sur le vif même dans l'espace d'un instant : Charles PÉGUY, inventeur de « la terreur sociologique », mais si fidèle connaisseur de BERGSON ; LOISY, LABERTHONNIÈRE..., le Professeur LECERF, loué pour sa perspicacité doctrinale dans son livre *De la nature de la connaissance religieuse*. Et bien d'autres, dont les moins flattés composent une troupe scolaire de thomistes infidèles à force de fidélité. Savoureux, proche parent de LA BRUYÈRE, se montre M. GILSON dans son exposé sur « l'art d'être thomiste ». Emouvant — pour les théologiens qui entretiennent le souci d'être entendus par les hommes de leur temps — dans les chapitres où il rappelle « les absences de la Sagesse » quand BERGSON était là, celui de *L'Evolution créatrice*, et non celui des *Deux Sources* que l'apologétique facile exploita. Qu'il déclare humblement les difficultés qu'il connaît pour comprendre ce que signifie la notion d'être chez saint THOMAS, ou qu'il montre en sa vieillesse la même ardeur que dans les combats du temps passé, que l'on constate son amour de ses ennemis ou sa verve, M. Etienne GILSON nous séduit, même s'il ne nous convainc pas que philosophie et théologie se soient alors correctement affrontées.

Plus triste nous paraît le visage d'un autre survivant de cet âge

proche et lointain, M. Jacques MARITAIN, autre néo-thomiste éminent, après un long séjour outre-Atlantique, regagne la France, plus exactement le Languedoc et l'Alsace, pour y faire retraite et pieuse préparation à la mort. C'est du moins ce qu'il donne à entendre, en même temps qu'il tient des propos désabusés et sévères à l'adresse des intellectuels français d'aujourd'hui, dans la préface qu'il donne à un petit livre qui est consacré à quelques-uns de ses enseignements (Henry BARS, *La politique selon Jacques Maritain*, Les Editions Ouvrières, Paris, 1961, 247 pages). Mieux que la pensée de tel ou tel autre philosophe contemporain, celle de M. MARITAIN se prêtait à une présentation très « ordonnée », telle qu'on la voit faite ici par M. l'abbé Henry BARS, appuyé sur le certificat de conformité que constitue la préface du maître. On connaît les principaux ouvrages auxquels il fallait se référer, depuis *Primaute du Spirituel* (1927) jusqu'à *Pour une philosophie de l'histoire* (1959). Les hommes d'Eglise impénitents que nous sommes hâteront peut-être leur lecture des deux premiers chapitres de M. Henry BARS (« Qu'est-ce que la politique ? », « L'action politique et les grands problèmes contemporains ») pour examiner de plus près le troisième, et dernier, qui traite de « La politique et l'Evangile ». C'est principalement le problème de la « chrétienté » qui est là traité. On y découvrira un MARITAIN plus proche de nous que certains préjugés — nourris par exemple par la lecture de *Trois Réformateurs* (1925) — n'auraient fait apprécier. Il écrit : « ...au lieu d'un château fort dressé au milieu de terres, il faudrait penser plutôt à l'armée des étoiles jetées dans le ciel. » (*Religion et Culture*, 1930). « L'idée dynamique dominante de la civilisation chrétienne à venir ne sera plus celle de la force au service de Dieu ; elle sera l'idée de la *sainte liberté* des enfants de Dieu. » (*Humanisme Integral*, 1936). En sorte qu'il conviendrait de parler d'une « diaspora de civilisation chrétienne » (*Ibid.*). Du spectacle du protestantisme qu'il a vu aux U.S.A., MARITAIN donne d'ailleurs une interprétation inattendue, qui nous met en garde contre les excès ecclésiologiques d'un certain œcuménisme : « Il peut arriver, propose-t-il, qu'en des circonstances historiques données, les structures temporelles d'une civilisation se trouvent plus ouvertes à l'influence du Corps mystique précisément dans des aires de civilisation où, par suite de la division religieuse, on assiste à un certain appauvrissement dans l'ordre spirituel... » (*Pour une philosophie de l'histoire*, 1959).

Cependant, l'ouvrage que nous signalons maintenant s'écarte sensiblement de la ligne de MARITAIN, dans la perspective d'une chrétienté à venir (Joseph COMBLIN, *Echec de l'Action Catholique ?* Editions Universitaires, Paris, 1961, 173 pages). Son auteur est un prêtre belge dont la thèse de doctorat, *Théologie de la paix*, fut publiée récemment par le même éditeur ; il enseigne actuellement en Amérique du Sud. Dans la mesure où nous sommes informés, nous nous rangerions volontiers

à ses conclusions générales en ce qui concerne ce que fut l'Action Catholique — il ne l'entend pas seulement dans son sens strictement technique, mais dans son sens le plus large — depuis quelque trente ans : elle n'a pas débouché, elle n'a pas réalisé ce qui fut l'intention première du pape Pie XI, à savoir la réconciliation de l'Eglise catholique avec le monde contemporain ; elle a surtout profité aux prêtres ses aumôniers, et aux jeunes catholiques déjà fidèles. Mais la première et la troisième parties de son livre rallieraient moins facilement notre assentiment. L'une, parce que la méthode que M. COMBLIN expose très, trop longuement, pour l'étude de son sujet — distinction entre l'action surnaturelle que théologiquement nous croyons efficace par définition, et le fait phénoménologique que l'observation nous montre inefficace

— ne nous semble pas au point. L'autre, parce que la voie qu'il trace pour une Action Catholique qui dans l'avenir serait efficace met en cause assez discutablement la notion de conversion. L'auteur dénie à des masses d'hommes la possibilité de conversions individuelles. Il demande si des conversions collectives semblables à celle de l'armée de CLOVIS ne seraient pas tout aussi authentiques. A la différence de MARITAIN, il juge que le processus de spiritualisation de l'Eglise catholique est arrivé à son terme. « Il ne serait plus possible, écrit-il, de spiritualiser plus encore sans dissoudre toute réalité du salut » (p. 94). Il préconise donc le travail sur « les minorités actives » ; les masses suivront toujours ! Nous sommes convaincu que quelque chose pouvait être dit. Mais — est-ce souci de prophétiser plutôt que d'enseigner ? — le rythme de l'exposé et peut-être de la pensée de M. COMBLIN frôle ou évite mal des excès inquiétants, même si, dans le va-et-vient de sa rédaction, un propos plus sage contrebalance un propos « percutant »...

Au total on pourra éclairer ses phrases modérées par la lecture de l'*Encyclique Mater et Magistra* que le pape Jean XXIII promulgua le 15 mai 1961. Son titre même et sa première phrase nous replacent dans la grande ligne traditionnelle du ministère que la Rome pontificale revendique à l'égard de la cité : « Jésus-Christ a constitué l'Eglise Mère et Educatrice des peuples. » Expression qui se rencontrait déjà, en 1893, sous la plume de Léon XIII. Il n'est évidemment pas dans notre projet d'étudier ici ce document ; nous tenons simplement à signaler une excellente édition grâce à laquelle nous pourrons le lire ou le consulter. Elle est l'œuvre des Pères Jésuites de l'Action Populaire, un des centres catholiques français pour l'étude des questions sociales, économiques, politiques. La traduction a été établie avec grand soin sur la version officielle latine. De multiples références sont données, en cours de lecture, aux enseignements des papes qui ont précédé Jean XXIII, ce qui permet de suivre une certaine progression, à vrai dire peu importante ; et aussi des précisions, des interprétations, des explications. Un index analytique clôt le tout (Jean XXIII, *Ency-*

clique Mater et Magistra, Editions Spes, Paris, 1962, 230 pages). Il s'agit là d'un secteur dont nous ne devons pas négliger de nous informer si nous voulons acquérir une « honnête » connaissance du catholicisme.

Plus de mille prêtres de France, sollicités par l'aumônerie nationale de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne, ont répondu à des questions qui leur furent posées en préparation d'un Congrès d'aumôniers « de base » qui se tint en septembre 1961 : « Quelles sont les difficultés et les possibilités que vous rencontrez : 1. pour éduquer la foi des jeunes travailleurs, dans votre fonction pastorale ? 2. dans votre fonction d'aumônier jociste ? 3. dans la diversité de vos fonctions, pour réaliser une certaine unité de vie sacerdotale ? 4. dans l'ensemble de votre ministère, par rapport à votre vie spirituelle ? » Les réponses ont été analysées et groupées dans un petit recueil (M.-J. MOSSAND, G. QUINET, *Profils de prêtres d'aujourd'hui*, Les Editions Ouvrières, Paris, 1961, 208 pages). On les trouve rangées sous quatre chapitres : la vie spirituelle du clergé, l'unité de vie sacerdotale, le prêtre face au monde ouvrier, la paroisse face au monde ouvrier. La loyauté de ces prêtres est émouvante, leur clairvoyance nous instruit. Et les défauts de leurs paroisses ressemblent étrangement à ceux des nôtres. Mais, au total, les résultats de cette enquête viennent à l'appui du constat d'échec de l'Action Catholique que dressait M. l'abbé COMBLIN : le résultat positif le plus évident est en faveur de ces aumôniers, de leur vie spirituelle et de leur existence sacerdotale. En faveur de quelques jocistes aussi, mais leur volonté n'a pas vraiment débouché dans le monde du travail.

A M. l'abbé COMBLIN encore — et ceci marque l'intérêt que provoque son livre —, M. CARRILLO DE ALBORNOZ n'aurait point emprunté tel ou tel propos inquiétant, pour la constitution d'une « Eglise totale », mais une citation rassurante, telle celle-ci par exemple : « Le mal n'est pas que l'Eglise inspire ses objectifs à la civilisation et qu'elle lui donne son sens, le mal serait qu'elle l'impose par la contrainte, matérielle ou spirituelle, ou qu'elle maintienne des sens et des institutions désuètes. » (*op. cit.*, p. 116). Car M. CARRILLO, espagnol, ancien Père jésuite, aujourd'hui loué par ses recenseurs catholiques de n'être pas semblable aux autres anciens prêtres, a pris le parti, dans les articles qu'il publia voici quelques années dans *l'Ecumenical Review*, puis réunit, en une brochure imprimée par les soins du Conseil œcuménique des Eglises, de suivre essentiellement, dans le catholicisme contemporain, la ligne de force qui justifie la liberté religieuse. Nombreuses ont déjà été les appréciations protestantes de cet ouvrage, et beaucoup moins unanimes que les catholiques. Un éditeur français vient heureusement, prenant acte que l'anglais n'est pas encore devenu le nouveau latin compréhensible à tous les chrétiens non-romains, de donner une traduction de ce livre discuté (A. F. CARRILLO DE ALBORNOZ,

Le catholicisme et la liberté religieuse, Editions Universitaires, Paris, 1961, 180 pages). La préface française souligne ce qu'indiquait déjà la préface anglaise : « ...cette étude présente une seule tendance catholique concernant le problème de la liberté religieuse : celle qui considère la liberté de religion comme essentiellement liée à l'esprit chrétien tel qu'il apparaît dans l'Evangile ; ...nous sommes très loin de prétendre que cette tendance ait l'approbation générale de tous les théologiens catholiques... » (p. 7). Le titre qui a été choisi et maintenu est donc le principal coupable : il laisse entendre que le sujet sera traité dans son entier, c'est-à-dire que l'autre tendance sera aussi exposée sérieusement, et qu'à l'étude théorique de l'une et de l'autre seront joints les principaux éléments du dossier pratique. La réduction du sujet à un seul de ses aspects avait généralement provoqué la critique.

*
**

C'est dans l'ecclésiologie et dans la mariologie qu'on voit le mieux la différence entre un catholique-romain et un chrétien évangélique. Plusieurs des livres que nous venons de signaler ont attiré notre attention sur la situation de l'Eglise dans le monde présent. D'autres, maintenant, nous documentent sur la doctrine et la pratique mariales.

Mgr DUBOIS, archevêque de Besançon, a entrepris la publication d'une *Petite Somme* en cette dernière matière (M.-M. DUBOIS, *Petite Somme Mariale*, Editions Bonne Presse, Paris ; t. I, 1957, 390 pages ; t. II, 1961, 398 pages). Notre premier mouvement serait de déclarer que le tome I, dans lequel on trouvait, après une « vie de Marie » — environ 150 pages —, une « théologie mariale » — environ 200 pages —, était plus intéressant pour nous que ce tome II qui vient de paraître. Car l'impression que donne celui-ci au lecteur protestant qui le parcourt rapidement est d'être surtout une nomenclature : listes, par exemple, de lieux et de titres de pèlerinages, poétiques sans doute pour des catholiques, arides pour nous. En fait, on y trouve un exposé général sur « la dévotion mariale », personnelle ou collective, et des diverses conditions de vie ; un enseignement sur ses « diversifications », telles que dévotions au cœur de Marie, à ses douleurs, à sa joie, à sa piété eucharistique ; enfin une recension des liturgies et paraliturgies qui lui sont consacrées. Mgr DUBOIS se propose de présenter, dans le tome III qu'il annonce, les plus importantes des « pratiques » mariales. La Somme que composeront ces trois volumes sera sans doute élémentaire, et par ses dimensions — nous l'écrivons sans ironie — et par sa qualité théologique — nous l'écrivons sans méchanceté —. Elle nous aidera à connaître la mariologie de nombreuses masses paroissiales et populaires catholiques. Dès les premières lignes de sa « théologie mariale », Mgr DUBOIS, cherchant à « deviner au moins quelque

chose » du Dessein de Dieu, écrit : « Il semble qu'il en soit d'Elle comme du Christ : tous deux furent constitués par Dieu dans une dignité et une fonction supérieures, pour des fins majeures » (tome I, p. 145). Son premier paragraphe sur « la dévotion mariale » est consacré à Dieu : « ...ne semble-t-il pas que l'on puisse parler de la "dévolution" de Dieu même à l'égard de la Vierge Marie ? N'a-t-Il pas voulu, en effet, avec ardeur, son plaisir et sa gloire ? Ne s'est-Il pas empressé à lui rendre amour et honneur ? » (tome II, p. 15). Mais nous n'éprouvons aucune joie à collectionner ces citations d'un auteur qui, par ailleurs, dénonce « ceux qui voudraient minimiser le rôle de Marie ». Nous le lisons avec attention, comme nous lisons avec attention le Père CONGAR ou le Père RAHNER quand ils cherchent à exprimer systématiquement l'essentiel de la « théologie » catholique-romaine moderne sur Marie. Car le souci du vrai service du peuple chrétien aujourd'hui nous astreint à connaître en cette matière difficile et les « minimalistes » et les « maximalistes ».

L'axiome « *De Maria nunquam satis !* » n'a pas fini d'être honoré : De Marie on ne parlera jamais assez... Le Père DU MANOIR, de la Compagnie de Jésus, est connu pour l'entreprise qu'il a poursuivie depuis une douzaine d'années, nous voulons dire la publication d'« études sur la Sainte Vierge » qui, sous le titre *Maria* et en des volumes épais, constituent une encyclopédie. En voici le tome VI et dernier (*Maria*, sous la direction d'Hubert DU MANOIR, Beauchesne et ses Fils, Paris, 1961, 867 pages). Il n'est pas nécessaire d'avoir sous la main les cinq tomes précédents pour profiter de celui-ci. Non bien sûr qu'on lise d'affilée ses nombreuses pages de grand format, mais qu'on étudie ou consulte l'un ou l'autre de ses articles. Quelques-uns des sujets qui avaient été déjà traités sont ici repris. L'ouvrage contient trois « livres » : Etudes d'Ecriture Sainte et de théologie positive, Etudes de théologie mariale spéculative, enfin le dernier subdivisé en trois chapitres sur Marie dans la Pastorale, Marie et l'Humanisme, Marie comme Siège de la Sagesse. Nous rencontrons là des noms qui nous sont par ailleurs familiers : M. FEUILLET traite de « la Vierge Marie dans le Nouveau Testament » ; le Père HOLSTEIN du « développement du dogme marial » ; le Père DE BROGLIE expose quelle est la recherche actuelle d'un « principe fondamental » de la théologie mariale, quelles sont les diverses solutions proposées, et comment cette recherche doit s'orienter selon lui... Références et bibliographies sont très abondantes ; dans cet océan, quelques noms nous permettront de surnager ; on y retrouve aussi bien Mgr DUBOIS que le Père RAHNER. Ce tome VI de *Maria* peut être pour nous un bon instrument de travail ; il nous empêchera de nous enfermer ou dans le clan des « minimalistes » ou dans le camp des « maximalistes ».

Le Père BOUYER n'évacue pas Marie du catholicisme renouvelé dans lequel et pour lequel il travaille. Son livre sur *Le trône de la*

Sagesse (1957) en témoignait. En témoigne aussi ce qu'il écrit, par exemple, sur le Rosaire dans sa récente *Introduction à la vie spirituelle* (Desclée et C^e, Paris, 1960, 320 pages). C'est un livre étonnant. Il a suscité, parmi ses lecteurs catholiques, des éloges heureux et des critiques très vives. Son éditeur a-t-il voulu causer une espèce de petit scandale ou faire un coup d'éclat en le publiant en tête de la nouvelle série de « manuels » qu'il annonce ? Car ce « précis de théologie ascétique et mystique », comme indique son sous-titre, ne correspond pas aux manuels qu'on connaît ordinairement dans cette discipline. Inutile de chercher, par exemple, chez le vieux TANQUEREY — qui est le manuel précédent, encore en vente chez le même éditeur — le long chapitre par quoi commence le volume du Père BOUYER, après des précisions sur ce qu'il faut entendre par « vie spirituelle », sur « la parole de Dieu comme source » de cette vie. Inutile à l'opposé de chercher chez le Père BOUYER l'analogie du long paragraphe de TANQUEREY sur le « rôle de la Sainte Vierge, des Saints et des Anges » dans cette vie. Tout l'effort de l'auteur vise à recentrer des spiritualités, des méthodes, des écoles et des écolelettes dispersées au hasard des siècles dans un catholicisme multiforme. C'est bien ce qui provoqua les protestations de quelques lecteurs, et particulièrement celles des Pères jésuites, étonnés — c'est le moins qu'on puisse dire — de la façon dont était traitée la spiritualité ignatienne. Il est vrai que les indications bibliographiques elles-mêmes sont insuffisantes pour un « manuel ». Mais il est probable que dans les volumes d'*Histoire de l'Eglise* que le même éditeur annonce, nous retrouverons « les grands classiques de la vie spirituelle », ici réduits à la portion congrue des deux pages d'une Notice. Il n'est certes pas question pour nous, réformés, de donner un *nihil obstat* à l'*Introduction* du Père BOUYER, mais il est évident que ce livre, typiquement catholique en certaines de ses parties essentielles, trace une ligne de réforme et adresse un appel à bien des secteurs, évangéliquement dispersés, du catholicisme moderne.

Le deuxième « manuel » que le même éditeur vient de publier n'a pas provoqué de disputes (A.-G. MARTIMORT, *L'Eglise en prière, Introduction à la Liturgie*, Desclée et C^e, Paris, 1961, 917 pages). Il n'en remplace d'ailleurs pas d'autre, en langue française du moins. Toutes les qualités d'exposition, de mise en ordre, d'information classiquement distribuée, qu'on attend de ce genre de livre, sont ici pratiquées. M. MARTIMORT a dirigé toute une série de collaborateurs, dont les noms sont bien connus dans l'activité liturgique actuelle : Dom BOTTE, Dom CAPELLE, Dom ROUSSEAU, le Père DALMAIS, le Père ROGUET... Après une introduction — dans laquelle la liturgie est définie, sont présentés ses divers rites, est esquissée son histoire — viennent quatre grandes parties : les réalités fondamentales de la liturgie, c'est-à-dire la structure et les lois de sa célébration, ainsi que sa théologie ; la messe et le culte de l'eucharistie, qui occupent dans le catho-

licisme la place centrale que l'on sait ; les autres sacrements, et les sacramentaux ; enfin, la sanctification du temps. Tel quel, cet ouvrage sera pour nous un bon instrument de travail, nous aidant à acquérir une juste connaissance de l'Eglise romaine ; on y verra le présent prendre conscience avec sagesse de tout ce qu'il reçoit et de tout ce qu'il garde du passé, selon l'esprit du Centre de Pastorale Liturgique. Il est clair, pour tous nos lecteurs, que notre appréciation très positive ne tient pas compte du travail critique que la Réforme peut et doit exercer à l'égard de la liturgie catholique-romaine. Ce livre ne se place d'ailleurs pas dans la « dimension œcuménique » ; il n'y est parlé du Protestantisme que sommairement dans quelques allusions rapides.

Est-ce par un petit retard sur le mouvement œcuménique qu'un éditeur catholique publie un ouvrage classique de controverse ancienne ? (Saint FRANÇOIS DE SALES, *Mémorial sur l'Eglise, Mémorial sur les règles de la foi* ; Les Editions du Soleil Levant, Namur, 1958, 1961, 189 et 303 pages). Il a lancé voici quelques années une collection qu'il a nommée *Les écrits des saints*. L'entreprise ne se présentait pas comme savante ; elle nous a cependant donné la possibilité ou l'occasion de lire, soit dans des morceaux choisis, soit dans des textes complets, des textes souvent importants. En ce qui concerne saint FRANÇOIS DE SALES, nous savions tous qu'il était l'auteur de l'*Introduction à la vie dévote* et du *Traité de l'amour de Dieu*. Nous savions aussi quelle réputation de convertisseurs de huguenots était attachée à sa personne. Mais nous ne connaissions généralement pas le texte des tracts qu'il glissait sous les portes et des affiches qu'il placardait sur les murs pour convaincre les habitants de Thonon et des environs. Son neveu les avait recueillis en un volume qu'on appelle couramment *Méditations*, ou *Mémorial*, et qui constitue un des classiques de la controverse. Le pape Pie IX, quand il déclara en 1877 saint FRANÇOIS DE SALES Docteur de l'Eglise, le loua tout spécialement d'avoir défendu là la primauté et l'inaffidabilité pontificales. Le rééditeur de cet ouvrage espère que sa lecture vaincra « l'ignorance et un préjugé héréditaire qui tiennent beaucoup d'âmes écartées de l'unité de la communion catholique ». Il a rédigé quelques notes sans prendre, semble-t-il, grand souci d'une exacte connaissance interconfessionnelle. Dans le lexique qui clôt le deuxième volume, on peut lire : « CALVIN Jean (1509-1564) : hérétique français, auteur de la secte qui porte son nom, principal ministre de Genève ». Il semble qu'une introduction et un commentaire plus avertis de ce que sont catholicisme et protestantisme aujourd'hui, plus sensibilisés aussi au meilleur de leurs relations et de leurs interactions, étaient souhaitables. N'y avait-il pas quelque péril, par ailleurs, à faire relire certaines argumentations qui ont décidément vieilli — même si parfois une note l'indique ? Par exemple, celles où saint FRANÇOIS DE SALES ne voit que dangers dans les traductions de la Bible et de la liturgie en langues vulgaires, et tient

des propos un peu aristocratiques à l'endroit du Tiers-Etat ? Ou celles qui lui font détester comme profanation qu'on chante, « publiquement et tout partout, aux champs, aux boutiques, la rimaillerie de MAROT comme Psaumes de David » ? Mais le principal risque serait pour nombre de lecteurs protestants — moins que celui de se laisser convaincre de « retourner » à Rome — qu'ils se laissent prendre au jeu de cette controverse, tandis qu'il leur faudrait distinguer quand ils doivent répondre, et quand ils doivent se taire, quand ils doivent enfin dépasser cette dispute. Toutes réserves ou propositions qui ne nous empêchent pas de nous réjouir de lire, ou relire, au titre de l'histoire, cette réédition d'un ouvrage classique.

Les « Cahiers de La Pierre-qui-vire » viennent de s'enrichir de deux volumes qui constituent une introduction catholique à l'œcuménisme digne d'être remarquée (*Découverte de l'œcuménisme, L'Eglise en plénitude*, Desclée de Brouwer, 1961, 1962, 416 et 276 pages). Des orthodoxes ont apporté leur collaboration à cet ouvrage, dont les rédacteurs les plus nombreux sont des catholiques. On y trouve aussi des signatures protestantes : celles des professeurs BOSC et MEHL, des pasteurs CONORD et Bernard MOREL, du Frère EMERY de Taizé, et de Mlle Suzanne DE DIÉTRICH. Il arrive curieusement qu'une N.D.L.R. vienne s'inscrire au bas d'une page de M. CONORD pour rappeler la saine notion catholique du mérite. Mais cela ne nous étonne pas outre mesure ; il est clair que nous ne pouvons, ni les uns ni les autres, écrire ensemble un tel livre au titre de l'unique Eglise œcuménique. Puisque nous avons montré, quelques lignes plus haut, à l'occasion de la lecture de saint FRANÇOIS DE SALES, un souci pastoral, nous devons signaler que tout le premier volume, *Découverte de l'œcuménisme*, a été composé dans l'intention de décrire ce qu'est aujourd'hui l'expérience œcuménique, sur le plan international, dans des communautés monastiques, et aussi dans le cadre paroissial. On lira là avec intérêt le chapitre signé par le pasteur Bernard MOREL et celui signé par le curé Edmond CHAVAZ, tous deux de Genève. Sur la rédaction de ce premier volume, on émet enfin des souhaits évidemment tardifs : un des trois chapitres sur « La découverte de l'œcuménisme » aurait pu, semble-t-il, être confié à un protestant, tandis que tous les trois ont des auteurs catholiques ; un des dix chapitres sur « Le drame de l'histoire » aurait pu de même, semble-t-il, être confié à un protestant. L'ouvrage y aurait gagné en richesse et en intérêt. Mais, après tout, les quelques pages compréhensives que le Père BIOT écrit sur « l'humanité de Jean CALVIN » valent peut-être mieux que ce qu'aurait rédigé un protestant affligé du complexe œcuméniste... qui ne se confond pas avec la vocation œcuménique. Le deuxième volume, dont le titre est significatif de l'apologétique catholique, *L'Eglise en plénitude*, approche les données théologiques, mais se tient cependant davantage dans la spiritualité que dans la dogmatique. C'est-à-dire qu'il constitue pour

Le lecteur un appel surtout, ouvre une certaine perspective tout au plus... Un vocabulaire, dans lequel s'insère une table analytique, montre l'intention de rendre service à des lecteurs non encore très instruits. Faut-il ici relever une faiblesse, comme nous avons fait plus haut pour un autre lexique ? Pourquoi le presbytérianisme est-il défini négativement ? « Forme de gouvernement ecclésiastique propre aux communions chrétiennes qui refusent un épiscopat distinct du simple sacerdoce » (II, p. 264). Cependant, même s'il ne nous semble pas que la rédaction de cet ouvrage lui donne autant de chances d'atteindre le peuple protestant qu'elle lui en donne d'être accepté par le peuple catholique, il compte d'emblée parmi les quelques instruments de réflexion que nous pourrons utiliser.

BIBLIOGRAPHIE

Albert SCHWEITZER : *Les grands penseurs de l'Inde*. Petite Bibliothèque Payot, 1962, 197 p., 3,60 NF.

Les Editions Payot viennent de lancer une nouvelle collection de livres de poche. A un prix modique, le lecteur pourra trouver des ouvrages déjà publiés par les Editions Payot à un prix plus élevé et à un tirage limité. On ne peut que se réjouir des efforts que fait l'édition française pour mettre au plus grand nombre possible de lecteurs des ouvrages de culture générale.

Le premier titre de cette collection est un ouvrage du Docteur SCHWEITZER sur les penseurs de l'Inde. On peut ne pas être d'accord avec la théologie du Médecin de Lambaréné, on lira cette introduction avec profit, qui ouvre une porte sur un monde trop souvent mal connu et déformé.

Les titres annoncés dans cette collection sont pleins de promesse. Citons *La conquête du bonheur* de Bertrand RUSSEL, *La civilisation arabe* de J.-C. RISLER, *La philosophie grecque* de Ch. WERNER, *L'origine de la Vie* de J.-H. RUSH, etc. — Alain-Georges MARTIN.

Guy CASARIL : *Rabbi Siméon Bar Yochai et la Cabale*, Collection « Maîtres Spirituels », Editions du Seuil, 1961, 186 p., 4,50 NF.

« On associa à la Cabale des ouvrages magiques comme les clés de Salomon et, ainsi lestée, la tradition de R. SIMÉON BAR YOCHAI franchit les siècles entre l'alchimie et la sorcellerie pour fleurir aujourd'hui sous le titre alléchant de science occulte. » (p. 132). Beaucoup de nos contemporains en sont restés à cette définition du mot « Cabale », qui évoque le charlatanisme ou la magie noire.

Il existe déjà de nombreux ouvrages sérieux sur le sujet, mais ils sont trop spécialisés pour être lus sans une sérieuse préparation. Le petit

livre de M. CASARIL vient combler une lacune. Une introduction accessible à « l'honnête homme » existe maintenant et il aidera à dissiper bien des malentendus.

L'auteur n'a pu, bien sûr, faire une étude exhaustive, mais il a donné un aperçu historique du sujet en insérant la Cabale dans les courants de la mystique juive. Son mérite est de nous donner de larges extraits d'ouvrages cabalistiques. Les citations du *Sepher Yessira* et du *Zohar*, les reproductions d'arbres séphirotiques permettent au lecteur d'étudier *in vivo* le mécanisme du raisonnement et de se familiariser avec des jongleries de lettres qui déroutent notre mode de réflexion.

Mais cette « algèbre » n'est qu'un tremplin vers un mysticisme profond où le judaïsme persécuté se réfugia durant des siècles ; la haine du monde ne pouvait avoir de prise sur une foi transcendantale.

Cependant, la Cabale et ses méthodes d'exégèse furent critiquées au sein même du judaïsme. Ses admirateurs ont toujours eu le soin de le montrer comme l'un des principes de base du judaïsme. Le souci de l'auteur est de souligner le fait que la Cabale ne peut se comprendre en dehors du monde juif. Mais il est dommage que M. CASARIL, dans son souci de réhabilitation, n'ait pas suffisamment montré le caractère universel de la pensée de la cabale et ses rapports, lointains, avec la dialectique hégelienne. L'auteur insiste surtout sur les déformations et les caricatures chrétiennes et semble se méfier de tout rapprochement facile.

Ce petit ouvrage se termine sur deux rameaux dérivant de la cabale : le lourianisme et le hassidisme qui forment encore une partie de la piété juive.

C'est donc avec profit qu'on lira ce petit livre. — Alain-Georges MARTIN.

Mircéa ELIADE : *Patanjali et le Yoga*, Collection « Maîtres Spirituels », Editions du Seuil, 1962, 178 pages.

La tâche de M. ELIADE est de nous introduire dans le dédale complexe de la pensée du monde hindou. Notre esprit de logique est battu en brèche et l'on se demande parfois si l'Inde ne fait pas partie d'une autre planète.

M. ELIADE a su mettre un peu d'ordre — à notre point de vue d'occidental — et traduire certains faits dans notre mentalité.

Le malentendu fondamental provient du fait que nous voulons comprendre la pensée hindoue en fonction de notre propre conception religieuse. En fait, il n'est pas question de « religion » dans le Yogi, mais d'une technique psychologique et somatique d'approche de la divinité qui, elle-même, est bien éloignée de notre conception de Dieu. Cette divinité est un but à atteindre, en fait c'est une fuite dans l'absolu qui est recherchée. Ce qui frappe le plus notre mentalité occidentale, c'est le refus du combat dans un monde mauvais ; les hommes ont l'air d'abdiquer, de renoncer, c'est une fuite hors du réel.

Le Yoga est une entreprise extrêmement intéressante du point de vue médical et psychologique, il y a là une connaissance des possibilités de l'homme qui nous est enseignée par la sagesse hindoue.

Cependant, le théologien chrétien se sentira plus proche de l'esprit sémitique que du renoncement des frères hindous. Pourtant, rien ne doit décourager notre effort de compréhension : le petit livre de M. ELIADE nous y aide. — Alain-Georges MARTIN.

La Naissance du Monde : Ouvrage collectif, Collection « Sources Orientales », Editions du Seuil, 1959, 507 pages.

Il n'est nullement trop tard pour parler de l'effort entrepris par les Editions du Seuil, en publiant une série d'ouvrages intitulés « Sources Orientales ». Le but est de faire en un seul volume le point des connaissances actuelles sur un sujet religieux au travers des civilisations orientales. Le souci des auteurs a été d'éviter certains termes trop techniques ; mais cela n'empêche pas ces études d'être une précieuse mine de renseignements pour l'historien et également pour celui qui veut comparer la pensée juive aux religions orientales.

Le premier volume de cette collection est intitulé : *La Naissance du Monde*. Il s'agit d'étudier les différentes légendes se rapportant à l'origine et à la création de notre univers.

La première étude est consacrée à l'Egypte où les traditions cosmogoniques varient d'une cité à l'autre. A Memphis, le monde est né de la terre, à Héliopolis, c'est au contraire du soleil que tout provient. Mais l'Egypte est trop tributaire du Nil pour que la création ne soit en fait que le surgissement du sol fertile hors du chaos aquaeux, création répétée chaque année après les inondations. La création n'est pas « ex nihilo », mais « ex aqua » ; elle est une mise en place de l'univers où nous sommes ; cette mise en place est l'œuvre du démiurge, qui intervient et crée le monde à partir de l'eau dont l'existence est posée comme un absolu ; la géographie influence très directement une conception de l'univers.

Sumer joua un rôle primordial dans l'histoire de la civilisation. Ses mythes ont été calqués par les populations sémites d'Assyrie et leur influence se fait indirectement sentir dans la Bible. Les mythes sumériens conçoivent leurs dieux comme des héros civilisateurs plus que créateurs. Comme en Egypte, la création n'est pas universelle : elle se borne à une explication de l'origine de la société.

Le poème babylonien « *Enouma elish* » et d'autres légendes conçoivent l'origine du monde dans le cadre d'une mythologie ; l'univers n'est qu'un accident né d'un règlement de comptes entre les dieux. Au contraire de l'Egypte, il n'y a pas de démiurges ; « l'univers forme un tout. Ce sont les dieux eux-mêmes qui constituent la matière cosmique éternelle » (p. 131).

Mais comme en Egypte, la création est une différenciation, une mise en place des éléments de l'univers.

Les Hittites et surtout les Hourrites ont formé des civilisations longtemps ignorées. L'auteur de l'étude consacrée à ces deux peuples souligne la difficulté de tirer dès maintenant des conclusions de recherches qui se poursuivent encore. Ce qu'on peut dire des textes déjà connus, c'est que l'on se trouve en face d'un essai de syncrétisme religieux où se mêlent influences cananéenne et sumérienne.

Les fouilles de Ras Shamra ont apporté depuis 1929 des lumières sur la religion de Canaan et de Phénicie. Malheureusement, les documents retrouvés ne permettent guère de se

faire une idée des mythes de la création chez ces peuples. Il faut se méfier des témoignages transmis par les auteurs grecs tardifs ; ainsi PHILON DE BIBLOS souligne l'athéisme de cette cosmogonie : « La création y est décrite comme un phénomène purement physique. » (p. 183).

L'étude consacrée à Israël par M. BOTTERO nous intéresse au premier chef. L'auteur nous présente bien sûr les premiers chapitres de la Genèse, mais attire notre attention sur deux autres passages bibliques : le Psalme 104 et les derniers chapitres du livre de Job. Les caractéristiques de la pensée biblique sont mises en évidence : « Ce qui frappe d'abord, c'est le caractère théologique de la cosmogonie, c'est-à-dire déduit en quelque sorte d'une certaine conception du divin, ou du moins mise en accord logique avec elle. » (p. 208). La création est l'œuvre d'une personnalité autonome ; elle n'est pas une œuvre obligatoire ou nécessaire. Le créateur n'a d'autres liens avec l'univers que ceux qui attachent la cause à l'effet. Ce Dieu est unique : nous sommes à l'opposé du panthéon babylonien. Mais surtout, ce qui est remarquable, c'est qu'il y a continuité entre la création et le gouvernement du cosmos : « La création dans la Bible n'est pas un acte à part, coupé de tout le reste, accompli une fois pour toutes et qui ne peut se refaire. Elle n'est qu'un commencement..., ainsi, par exemple, le déluge est explicitement présenté comme une nouvelle création du monde : volonté divine de tout recommencer. » (p. 213).

A travers l'étude des textes, M. BOTTERO montre que, quelle que soit l'origine des mythes utilisés par la Bible (Mésopotamie ou Egypte), celle-ci spiritualise la personnalité et l'œuvre du Créateur. La création est une création *ex nihilo*, et non plus un simple devenir comme dans la conception mésopotamienne. L'auteur montre bien qu'au-delà des diversités de sources et de traditions, il y a dans la pensée biblique une profonde unité. Citons la conclusion de cette étude : « C'est là, me semble-t-il, une transformation de portée incalculable et le propre sommet du système cosmogonique israélite. Elle n'est sans doute pas achevée dans la Bible, qui n'en pose au bout du compte, que le point de départ, la vision intuitive essentielle. Mais quoi que l'on pense de sa portée objective, il faut reconnaître qu'elle représente, dans le domaine métaphy-

sique, une des plus hautes conquêtes de l'esprit humain et, dans le domaine religieux, un approfondissement admirable. » (p. 233).

Il n'est pas possible, dans le cadre de ce compte rendu, de parler de toutes les autres études. Mentionnons celle sur l'Islam, où les conceptions de l'origine du monde ont été surtout développées par la tradition (Hadith). Nous pénétrons dans un monde fantastique, proche de celui des Mille et une Nuits, et où l'on pourrait facilement retrouver les traces des légendes décadentes du judaïsme ou du christianisme oriental. Un fait curieux : la création de l'homme a lieu longtemps après celle de l'univers ; l'apparition d'une nouvelle créature suscite de la jalousie de la part des anges et des animaux. Allah n'obtient qu'un succès mitigé en présentant sa créature à deux pattes. Retenons également les conceptions du philosophe arabe *Al Fârâbî* (950) sur la création : « De toute éternité, Dieu s'est connu soi-même ; il en émanea nécessairement, mais sciemment et volontairement, un premier Intellect Simple. De lui-même, ce premier Intellect est possible ; sa Nécessité vient du premier. Il se connaît lui-même et se connaît le premier. » (p. 265). Il est curieux de comparer cette théorie de l'émanation avec celle de la Trinité : Dieu se connaît et s'aime lui-même. Le philosophe arabe semble donc reconnaître que Dieu ne peut être une personne solitaire : la solution qu'il propose, c'est de faire de la création le vis-à-vis nécessaire de Dieu. Pour le Christianisme, il y a au contraire le lien immuable des personnes de la Trinité : la création n'est pas une nécessité.

Enfin, dans un dernier article intitulé : *Structure et Fonction du Mythe cosmogonique*, M. ELIADE fait d'intéressantes remarques sur la notion d'univers, à propos d'un mythe polynésien. L'univers, c'est d'abord celui que l'homme conçoit et délimite ; cet univers doit être localisé et orienté. Chaque culture conçoit son propre univers ; ce serait une erreur d'y rouvrir une conception totale de la création, telle qu'on la cherche aujourd'hui. Les mythes essaient de donner une explication à l'origine d'un monde propre à chacun. Loin de se vouloir scientifiques, ces mythes de la création sont ayant tout liés à l'histoire et à l'origine d'une civilisation. — Alain-Georges MARTIN.

Alfred MÉTRAUX : *Les Incas*, Collection « Le Temps qui court », Editions du Seuil, 1962, 192 pages.

Les Incas, tout comme les Celtes à une certaine époque, sont auréolés de prestige et de mystère. Tout un romantisme s'est créé autour des anciens maîtres des Andes. Certains ont voulu y voir un modèle de civilisation socialiste, d'autres ont essayé d'expliquer certaines légendes par une influence égyptienne : ce qui est mal connu a toujours attiré la fantaisie et l'imagination humaines.

Le mérite de M. MÉTRAUX est de remettre les choses au point. La civilisation, dite incaïque, n'est que la dernière de toutes celles qui se sont succédées dans l'est de l'Amérique du Sud. Cette civilisation comme toutes les autres a ses qualités et ses défauts : elle se caractérise par une forte centralisation et un développement de l'administration ; l'Etat est représenté dans la personne d'un chef, l'*Inca*, ce qui sera à la fois la force et la faiblesse du système. Quand les conquistadors espagnols viendront dans le pays, il leur suffira de s'assurer de la personne de l'*Inca* pour que le pays tombe entre leurs mains avec une facilité qui nous paraît incroyable.

M. MÉTRAUX nous brosse le tableau de cette civilisation en s'appuyant sur les recherches les plus récentes ; cette érudition nous fait regretter que l'auteur n'ait pas exposé son point de vue sur les thèses de THOR HEYERDAL sur l'expansion de la civilisation inca vers le Pacifique et notamment vers l'île de Pâques.

Mais ce livre intéresse aussi l'actualité ; l'*Inca* est mort, mais les Indiens restent, et les pages consacrées à la situation actuelle des Indiens d'Amérique du Sud doivent attirer notre attention.

La passivité présente du peuple fait penser que ces pays héritiers de la splendeur inca vivent sans problème. Comme le signalait récemment un journaliste, là aussi la question de l'intégration se pose. Colonisées dans l'indépendance, ces masses ne disent rien, mais ne rêvent-elles pas comme le montre M. MÉTRAUX d'un nouvel empire des Incas où le bonheur régnera sur le vieux Pérou ? -- Alain-Georges MARTIN.

Jacques LECOMTE : *Vues chrétiennes sur... les Animaux*, Flammarion, 1962, 218 pages.

La collection *Vues chrétiennes sur...* publie un petit ouvrage consacré aux

animaux. L'auteur a su, dans un style vif et aisément intéresser le lecteur. Le récit de nombreuses expériences, des anecdotes suffisent déjà à conseiller la lecture. Le monde animal est passionnant pour qui sait s'y intéresser, et M. LECOMTE a su donner un ton plaisant et agréable à son ouvrage tout en lui donnant le sérieux nécessaire.

Cependant, le lecteur reste un peu sur sa faim. Le titre de la collection laisse attendre un développement plus étendu du point de vue chrétien sur la question. Captivé par le propos du savant, le lecteur aurait aimé entendre le point de vue du théologien.

Car il existe une théologie des animaux, théologie que n'abordent guère les ouvrages dogmatiques. Pourtant, il est bon que l'homme réapprenne le sens de la création. La théologie semble parfois ne s'occuper que de l'homme et oublier que « toute la création soupire après la rédemption ». On pourrait accuser la théologie actuelle d'être trop christocentrique et, par Jésus-Christ, replacer l'homme au centre de tout. Mais en fait, la raison en est plutôt que l'homme moderne vit de plus en plus dans un monde artificiel, fait de sa main et qui lui cache la vraie réalité de la nature. L'homme moderne s'enferme dans son monde où il se met au centre et se croit la mesure de toute chose, même de l'amour de Dieu.

Redécouvrir le sens de la nature n'est pas une affaire de romantisme ; c'est comprendre que l'homme n'est qu'une créature parmi tant d'autres et que le privilège d'être l'image de Dieu lui donne justement une responsabilité encore plus grande vis-à-vis des autres créatures que Dieu a placées autour de lui. — Alain-Georges MARTIN.

Pierre MARCEL : *A l'Ecole de Dieu*, Catéchisme réformé à l'usage des catéchumènes, des étudiants et des adultes, 2^e édition, entièrement revue et corrigée, 1 vol., 228 p., 9,60 NF. Diffuseur : Librairie Protestante, 140, bd Saint-Germain, Paris, 6^e.

Le texte de la présente édition a été entièrement revu. Il a été remédié aux trop nombreuses et regrettables imperfections de la première édition. Partout où cela était nécessaire, le style a été corrigé, le vocabulaire simplifié, certaines questions remaniées, quelques développements résumés. Les citations bibliques sont lit-

téralement reproduites de la dernière édition de la Version Synodale. La mise en page est beaucoup plus attrayante. Toutes les correspondances avec le second volume : *A l'Écoute de Dieu* ont été naturellement respectées.

Un don spécial a permis l'envoi de ce catéchisme aux pasteurs qui ont été consacrés au cours de ces vingt dernières années. Chacun aura donc la liberté de se faire une opinion personnelle.

Jean BRUNE : *Cette Haine qui ressemble à l'Amour*, Roman, La Table Ronde, 1961, 705 p., 16,50 NF + t.l., 40, Rue du Bas, Paris.

C'est assurément l'un des meilleurs livres parus sur l'Algérie, pour ne pas dire le meilleur, car nous n'avons pas tout lu.

L'auteur prend la précaution de dire que c'est un roman : mais de nombreuses personnalités apparaissent d'une manière transparente pour qui n'a pas oublié quelques traits biographiques qui étaient bien connus il y a quelques années. Le récit n'en est que plus vivant et captivant.

Ce livre révèle les innombrables difficultés soulevées pour tous, dans tous les partis, dans tous les camps, par la question algérienne, et fait toucher du doigt tout ce que le problème algérien a de particulier. Malgré le cessez-le-feu, les mêmes difficultés subsisteront pour la plupart, et pendant longtemps. On y apprend la compréhension des uns et des autres, qu'il n'existe pas de solutions toutes faites, qu'aucune décision ne peut être imposée à l'autre par l'une des parties de la population ; ce livre oblige à nuancer la pensée, et à admirer la perspicacité, la prudence, la patience, la persévérance qu'ont dû et doivent déployer les négociateurs des deux camps, pour arriver non à des accords irréalisables, mais à une véritable solution.

Une précaution en lisant ce livre : les occidentaux que nous sommes ont quelque peine à se reconnaître dans le déluge des noms et prénoms donnés aux acteurs du récit. Il sera prudent, dès le départ, de noter sur une feuille de papier, qui sont ceux que l'auteur met progressivement en mouvement. Ceci est d'autant plus nécessaire que le livre « démarre » lentement, mais devient captivant après une centaine de pages. — P. M.

Alain GUILLERMOU : *Saint Ignace de Loyola et la Compagnie de Jésus*, Collection « Maîtres Spirituels », Editions du Seuil, 1960, 186 p.

Il n'est pas facile d'écrire un livre court sur saint IGNACE DE LOYOLA. M. GUILLERMOU, connu pour ses travaux de linguistique, a tenté de relever le défi : tout dire sur le fondateur de la Compagnie de Jésus est impossible et il serait vain de vouloir trouver dans les excellents ouvrages de la collection « microcosme » une étude exhaustive sur le sujet.

En revanche, ce qu'on attend de la collection, c'est une approche de l'homme. M. GUILLERMOU, dans la première partie de son ouvrage, y a fort bien réussi. IGNACE prend un visage humain, il nous est restitué dans le contexte historique d'une chrétienté traversée par un souffle de renouveau. Il ne faut jamais oublier que l'œuvre de saint IGNACE a été au départ, comme celle de la Réforme, marquée par un besoin de vie religieuse plus authentique.

L'introduction à la pensée du maître convainc moins. La place faite à la mystique du saint est certes intéressante et il est juste de souligner que sa recherche d'une maîtrise du corps et de l'esprit peut prêter à confusion avec les techniques du Yoga. Cependant, on aurait aimé un meilleur approfondissement de la pensée théologique de saint IGNACE, et aussi un jugement moins rapide sur le luthéranisme, que l'auteur semble rejeter au rang des accessoires de l'hérésie.

Il aurait été intéressant de montrer que les condisciples de Montaigne, CALVIN et LOYOLA, ressentent tous les deux le besoin de retrouver une vie qui soit entièrement tournée vers la gloire de Dieu. « *A Dieu seul la Gloire* » de CALVIN répond à la devise des Jésuites : « Pour la plus grande gloire de Dieu ». La première insiste sur la fin, la seconde sur les moyens, et c'est là que réside toute la différence. La mystique d'IGNACE (si proche de celle d'un Père DE FOUCALUT semble-t-il) conduit à la recherche de la perfection humaine. La gloire de Dieu doit s'appuyer sur l'effort de l'homme.

Les ouvrages de cette collection cherchent toujours à montrer le prolongement de la pensée d'un homme dans le temps. Le Jésuitisme n'a pas eu toujours bonne presse en France et beaucoup trouveront partielle la sympathie montrée par l'auteur ; il n'est pas question de vouloir rappeler

tous les abus ; au contraire, il est bon de se placer devant un bilan positif pour avoir un jugement moins partiel.

L'historien pourra trouver ce petit livre succinct et incomplet. L'auteur pourra répondre qu'il n'est pas facile de tout dire en un nombre limité de pages. Le lecteur trouvera que la collection reste fidèle à elle-même et lui offre une introduction vivante et agréable à lire. — Alain-Georges MARTIN.

Stephen NEILL : *L'Anglicanisme et la Communion anglicane*. Editions du Seuil, Collection « Les Univers », 1961, 420 p.

C'est avec joie qu'on lit cet ouvrage du regretté Stephen NEILL. Cet homme lancé à fond dans l'écuménisme — ne fut-il pas l'instigateur de l'Eglise Unie de l'Inde du Sud ? — n'oublie pas l'héritage de son Eglise-mère. C'est là, au fond, le vrai sens du mot écuménisme : la terre habitée, où chacun peut rencontrer l'autre parce qu'il est solidement enraciné à une église qui le nourrit pour le dialogue.

C'est une banalité que de dire que l'Eglise anglicane est une Eglise de paradoxes. N'est-il pas dans le génie anglais de vivre ainsi empiriquement dans un perpétuel paradoxe ? L'esprit cartésien se sent perdu et se révolte contre les compromis et les imprécisions. En Allemagne, la question religieuse fut résolue en fonction du choix du chef. En France, il n'y a pas de milieu : on est pour ou contre la Réforme : il fallait que l'un des deux partis ait raison, c'est-à-dire triomphe par la force. En Angleterre, on s'est bien égorgé, étripé, invectivé. On a goûté au luthéranisme, on a tué des catholiques au nom du calvinisme, puis on a tué des calvinistes au nom du catholicisme, souvent le monarque fit pendre les deux ensemble. Finalement, on a préféré vivre en paix et le résultat est une Eglise dont le chef est un monarque, qui s'intitule catholique et apostolique et qui a une confession de foi inspirée du calvinisme. C'est l'œuvre personnelle d'une femme : Elisabeth, qui décida elle-même de l'avenir de l'Eglise de son pays.

On peut s'étonner de l'emprise du pouvoir politique sur la vie de l'Eglise. Ainsi, c'est le Parlement qui fut amené en 1928, à décider de la révision du *Prayer-book*. Une majorité composée de non conformistes et d'athées rejeta les propositions de

l'Eglise anglicane. Cependant, l'Eglise passa outre et utilise depuis une liturgie illégale, mais reconnue par tous : encore un nouveau paradoxe.

L'anglicanisme n'intéresse pas seulement le royaume d'Angleterre, mais le monde britannique. L'auteur dont on connaît l'intérêt pour les jeunes Eglises consacre une grande partie de son livre à l'étude de l'implantation de la communion anglicane sur la planète. Mais là aussi, on voit que l'empirisme l'a emporté sur la planification. On crie à la dictature quand on parla de coordination. Les relations entre l'Eglise d'Angleterre et les Eglises-filles sont empreintes de l'empirisme qui présida à la constitution du Commonwealth.

Ce livre se lit comme un roman. C'est un mérite de la traduction d'avoir su garder le ton alerte et vif de l'auteur. Bien qu'il soit difficile de rendre en français des expressions d'une langue inséparable de l'anglicanisme, on regrettera cependant quelques maladresses comme le peu joli « évangelicaliste » : évangelique aurait suffi.

Néanmoins, ce livre est sans doute l'un des meilleurs que l'on puisse lire en français sur l'Eglise anglicane : il ne se contente pas de considérations romantiques ; mais l'homme qui l'a écrit aime son Eglise, la connaît de l'intérieur et sait en parler souvent avec cet humour qui, s'il reste anglais, n'en est pas moins la vraie marque de l'objectivité. — Alain-Georges MARTIN.

Jean DANIÉLOU : *Les Symboles chrétiens primitifs*, Le Seuil, 1961, 151 p., 7,20 NF.

Les Editions du Seuil viennent d'éditer en un seul volume une série d'articles du Père DANIÉLOU parus dans diverses revues et qui sont regroupées sous le titre de « Symboles chrétiens primitifs ».

L'auteur est un spécialiste du Judéo-christianisme ; ce domaine peu connu a été, grâce à lui, ouvert au public français. De l'expansion du christianisme hors de Palestine, nous ne connaissons bien que la branche occidentale dont nous sommes héritiers. Mais quelle fut l'évolution de la branche orientale ? Ce monde perdu, nous le retrouvons peu à peu grâce aux découvertes récentes dont la plus importante fut celle des Manuscrits de la Mer Morte.

Le Père DANIÉLOU étudie tout d'abord le symbole de la palme et de

la couronne. La palme est liée à la fête du Tabernacle, devenue la Pentecôte chrétienne ; c'est une fête messianique, c'est « le règne terrestre du Messie, avant la vie éternelle. » Ce caractère messianique nous explique la Transfiguration où les apôtres construisent des cabanes (tabernacles). La fête chrétienne des Rameaux (aujourd'hui dans le cycle pascal) prend une signification plus spécialement messianique. Le Père DANIÉLOU démontre également que la couronne est un symbole authentiquement juif ; elle n'est pas simplement la couronne du vainqueur des jeux païens ; c'est "le symbole de la gloire des élus". La fête des Tabernacles a joué un rôle eschatologique dans la liturgie chrétienne.

La vigne et l'arbre de vie représentent le chrétien solidement enraciné. L'Eglise est une plantation de Dieu, mais elle est peut-être aussi greffée sur le Christ : l'arbre de Vie, c'est la Parole de Dieu. Cette image a aussi un caractère missionnaire : les païens sont à planter dans la bonne terre de l'Eglise.

L'eau est un thème catéchétique employé pour le baptême. Ce symbole, très utilisé par Jean est remplacé dans ce contexte et, « dépend de la théologie de Qumran ». Le poisson est connu comme signe chrétien par un jeu de mot ; le mot grec *γλόγος* est l'acrostiche de Jésus-Christ, Fils de Dieu Sauveur. Cependant, avant le christianisme, le judaïsme employait déjà ce terme. Le poisson vit dans l'eau vive, il en est le signe alors que l'eau stagnante représente la mort. « Le poisson désigne le chrétien vivifié par l'effusion d'eau eschatologique. » Le thème de l'eau vive peut avoir quatre significations : les eaux créatrices de la Genèse, le Paradis, le rocher du désert, et le Jourdain.

Fluctuat nec mergitur fut avant celle de Paris la devise du navire de l'Eglise. Le navire n'est pas le moyen du salut, mais représente ce qui est sauvé. L'espérance d'éternité se retrouve dans la symbolique païenne. Le symbole œcuménique utilisé actuellement (le navire et la croix) a une très vieille origine.

Le char d'Elie est analogue au char du soleil dans le judéo-hellénisme et qui est un thème platonicien. Du point de vue biblique le char est un véhicule, un moyen de communication entre Dieu et l'homme. De plus, il désigne un aspect essentiel du baptême dont l'eau est aussi un véhicule.

La charrue et la hache permettent au Père DANIÉLOU de fournir une explication du célèbre carré magique. Le mot « arepo », d'origine celte, désigne sans doute un instrument aratoire. L'auteur fait remarquer que la charrue désigne la croix dans la symbolique primitive chrétienne et notamment celle d'Irénaée. Cette énigme serait une allusion au salut par la croix, la croix étant ici mise en rapport avec la charrue.

L'Etoile de Jacob donne à l'auteur l'occasion de mettre en lumière les rapports du christianisme et du zoroastrisme. Les mages et leur étoile ont un rapport avec l'étoile de Balaam (Nombres 27 : 17). La prophétie de ce dernier était reprise par des groupes missionnaires en contact avec les Juifs de Damas, entraînés par la religion perse qui, elle aussi, faisait des adeptes. En tout cas, un certain judaïsme semble bien avoir été influencé par le dualisme iranien.

La symbolique du nombre est importante dans la Bible. Il fallait, coûte que coûte, avoir douze tribus. De même les douze apôtres sont comparés aux douze heures du jour, aux douze mois de l'année ou aux douze signes du zodiaque. Les douze patriarches sont l'annonce des douze apôtres. « Il y a au départ utilisation des signes du zodiaque comme motif décoratif dans l'art judéo-hellénistique. Ceci amène les rabbins à le commenter symboliquement... Les judéo-chrétiens reprendront ce symbolisme en l'appliquant aux douze apôtres. »

Enfin, la dernière étude nous parle de l'origine du signe de la croix ; ce signe baptismal aurait eu au départ, non la signification actuelle, mais c'était le signe du tav (x), marque que recevaient les membres de la communauté messianique selon Ezéchiel. Avant de représenter la mort de Jésus-Christ, ce signe est celui de l'appartenance au peuple nouveau.

L'ouvrage du Père DANIÉLOU nous fait pénétrer dans le monde encore mal connu du judéo-christianisme, où nous voyons des symboles authentiquement juifs prendre une signification chrétienne. Par leurs nombreuses citations des Pères ou des Manuscrits de la Mer Morte, ces études sont précieuses à l'historien du christianisme primitif, mais leur mérite est surtout de nous éclairer sur des symboles que nous trouvons déjà dans les Evangiles ; ce livre est fort utile pour une étude approfondie du Nouveau Testament. — Alain-Georges MARTIN.

PETITES NOUVELLES

Michel RÉVEILLAUD, Pasteur de l'Eglise Réformée de France, chargé de cours à la Faculté de Théologie protestante de Montpellier, Membre du Comité Directeur de la Société Calviniste de France, vient de présenter deux Thèses, à la Faculté Libre de Théologie protestante de Paris, en vue du grade de Docteur en Théologie. 1^o Saint CYPRIEN, *L'oraison dominicale*, traduction, introduction, et notes. 2^o *Le Mystère de l'Unité de l'Eglise, selon saint Cyprien*. Le candidat a été reçu Docteur en Théologie avec la mention *Distinction*.

— Une nouvelle traduction espagnole de l'*Institution chrétienne* de Jean CALVIN est en préparation. La présentation sera inspirée de l'édition récente publiée chez Labor et Fides par la Société Calviniste de France.

— *Le Commentaire sur la Genèse*, de Jean CALVIN, vient de sortir de presse, chez Labor et Fides.

Annuaire des Eglises Protestantes en Belgique, quatrième édition, illustré. Comportant tous les renseignements sur les Eglises belges, les Associations, activités. Liste détaillée de tous ceux qui ont une fonction dans la vie ecclésiastique. Envoi franco contre 75 francs belges ou 7,50 NF, au compte chèque belge N° 403028, au nom de J. K. Overbeeke, 27, rue Reine-Elisabeth, Wilrijk, Belgique.

Pierre MARCEL a présidé trois conférences organisées par les Groupes Bibliques Universitaires pour les Etudiants des Facultés, les 9, 10 et 11 mai : *Peut-on encore être transformiste ?* 1^o Le transformisme devant la science. 2^o La religion transformiste. 3^o Evolution et Création.

La Confession de Foi de 1559, dite de La Rochelle. — Le récent Synode National des Eglises Réformées Evangeliques indépendantes, ...après avoir proclamé sa résolution de maintenir sans changement, en tant que document de base, la Déclaration de Foi de 1872, a affirmé son adhésion à la Confession de Foi de 1559. (Décision 3) (B.I.P.).

Mille Catholiques par jour deviennent Protestants en Amérique du Sud. — C'est ce que révèle la revue romaine « La Settimana del Clero » (La semaine du clergé). On peut y lire notamment : « Les missions protestantes s'y développent plus rapidement qu'ailleurs. On y trouve plus de centres culturels protestants que d'Eglises catholiques, plus d'aspirants pasteurs que de candidats au sacerdoce. En quarante ans, les protestants sont passés de 170.000 à 4.260.000 ; leurs églises, de 3.530 à 25.890, etc... »

Cette revue, qui touche de près le Vatican, ne cache pas l'émotion que crée cette situation dans les milieux romains et dénonce l'insuffisance des moyens mis en œuvre pour éviter que le dynamisme du protestantisme d'Amérique du Sud ne dégrade davantage un des bastions du catholicisme mondial (B.I.P.).

M. le Pasteur A. BURNAND, Aumônier d'Evangélisation de l'Eglise Nationale du Canton de Vaud, a rédigé, avec la Commission d'Evangélisation, un livre qui doit être lancé cet automne au stand de l'Eglise Nationale au Comptoir Suisse, et qui aura sans doute pour titre : « Non, vous n'avez pas perdu la Foi. » Ce volume est rédigé en collaboration. Les articles sont anonymes. De larges citations de : *A l'Ecole de Dieu* et *A l'Ecoute de Dieu*, de P. Marcel y trouveront place.

Publication prochaine du plus ancien manuscrit des « Psaumes ». Parmi les « Manuscrits de la Mer Morte », trouvés en 1956 dans une grotte, figurait une version hébraïque des Psaumes de mille ans antérieure aux textes que l'on connaissait jusqu'à présent. Ce manuscrit, qui est dans un état remarquable de conservation, va être traduit et publié, grâce au professeur J. A. Sanders, des U.S.A. (B.I.P.).

L'Activité de « l'amitié » S.O.S. par téléphone : VAL. 70-50. — Après quinze mois d'activité, le service : « L'Amitié par téléphone », créé pour répondre à toutes les demandes de

secours par simple appel anonyme au numéro VAL 70-50, rend compte de son activité.

Au 21 janvier 1962, environ 18.000 appels ainsi répartis :

- demandes diverses de renseignements : 9.000 ;
 - appels d'abonnés (souvent répétés) : 2.000 ;
 - appels enregistrés (suite probable) : 7.000.
-

Un appel d'homme pour deux appels de femmes ; 15 % d'appels de jeunes de moins de 25 ans ; 62 % d'appels de personnes entre 25 et 60 ans ; 23 % d'appels de personnes ayant plus de 60 ans.

Pour les trois derniers mois, la moyenne journalière s'établit à 50 appels : 30 avec suite probable et 20 pour demandes de renseignements ou blagues. Chaque mois, environ, 30 personnes nouvelles. Contact prolongé avec environ 10 % des correspondants.

RECHERCHE DE NOUVELLES ADRESSES

L'administration de la Revue et de la Société Calviniste serait reconnaissante envers ceux qui pourraient les lui indiquer, de connaître les nouvelles adresses des personnes ci-dessous (indiquées avec leur ancienne adresse). Le courrier, la Revue, etc., reviennent avec la mention : « N'habite plus l'adresse indiquée ». Merci.

- BARTHEL, M. le pasteur Pierre, Klingenthal (Bas-Rhin).
 BOURGEOIS, M. le pasteur Jean-Daniel, Chemin de la Ricarde, Pamiers (Ariège).
 DUPREEL, M. Marcel, 465^{bis}, Cité P.-Curie, Saint-Nazaire (Loire-Atlantique).
 DUPUIS, Mlle Lucienne, 46, rue Paul-Ansoult, Darnetal (Seine-Maritime).
 GOUNELLE, M. le pasteur André, 50, rue des Roses, Villeurbanne (Rhône).
 HADJANTONICU, Rev. Dr G. A., Moderator of the General Assembly, Greek Evangelical Church, 24 Odysseos Androutsou Street, Athènes, 4, Grèce.
 HEIMANN, M. le pasteur Walter, 17, avenue Clémenceau, Saverne (Bas-Rhin).
 MASSON, M. René Marcel, Mission Evangélique, 3, rue Balladoud, Cluses (Haute-Savoie).
 MIEG, M. Emmanuel, 20^{bis}, avenue Victor-Hugo, Mirecourt (Vosges).
 VIVIER, M. le pasteur Claude, Presbytère Eglise Libre, Grand'Rue, Vabre (Tarn).
 WILLIAMS, M. le pasteur Jack, 15, boulevard Hoche, Fontenay-le-Comte (Vendée).

LA REVUE RÉFORMÉE

Abonnements, envois de fonds et dons

Les abonnements de solidarité permettent d'assurer le service de la Revue.

- a) à prix réduit, aux pasteurs (ou assimilés) et aux étudiants ;
- b) gratuitement aux bibliothèques d'hôpitaux, de sanas, de prisons, etc... ;
- c) aux bibliothèques d'étudiants et de diverses Facultés, afin d'y faire connaître nos publications et en vue d'une raisonnable propagande.

Pour soutenir notre œuvre et faciliter nos publications, des dons peuvent être adressés soit par des coreligionnaires français qui désirent s'associer à notre travail, soit par des protestants étrangers qui, sans vouloir s'abonner à la *Revue Réformée*, sont cependant heureux de participer à notre effort.

FRANCE : Commandes : 8, rue de Tourville, Saint-Germain-en-Laye (S.-et-O.).

Abonnements, envois de fonds et dons : M. Jean MARCEL, 23, rue de Tourville, Saint-Germain-en-Laye (S.-et-O.). C.C.P. 7284.62.

Abonnement : 12 N.F. Abonnement de solidarité : 20 N.F. ou plus.

Pasteurs et assimilés, étudiants : prix réduit, 8 N.F.

ALLEMAGNE : Pastor Wilhelm LANGENOHL, Rheydt, Kirchstrasse 1. Konto Nr. 48 54. Städt. Sparkasse, Rheydt. Postcheckamt : Köln 7275.

Abonnement D.M. 12 ; Etudiants : D.M. 8.

BELGIQUE : M. le pasteur Paulo MENDES, 275, avenue Charles-Quint, Bruxelles-Ganshoren. Compte courant postal 3776.05.

Abonnement : 120 francs belges. Abonnement de solidarité : 180 francs belges ou plus.

Pasteurs et étudiants : 100 francs belges.

ETATS-UNIS, CANADA : STECHERT-HAFNER Inc., 31 East 10th Street, New-York 3, N.Y. (U.S.A.).

Abonnement : \$ 3,—. Abonnement de solidarité : \$ 6 ou plus.

GRANDE-BRETAGNE : The Rev. G. S. R. Cox, 68, Warren Avenue, Bromley, Kent.

Abonnement : £ 1, Student sub. sh. 13.

ITALIE : Libreria di Cultura Religiosa, Piazza Cavour 32, Roma, C.C. Postale 1/26922.

Abonnement : lires 1.500.

Pasteurs et assimilés, étudiants : lires : 1.000.

PAYS-BAS : M. Th. J. BARENTSEN, Leijweg 178. s'-Gravenhage. Postrekening Nr. 384573. Telefoon : 335703.

Abonnement : Fl. 10. Abonnement de solidarité : Fl. 15 ou plus.

Etudiants : prix réduits : Fl. 7.

PORUGAL : Rui Antonio RODRIGUES, Bairro da Boavista, 9-1°, Ponta Delgada, S. Miguel, Açores.

Abonnement : 60 \$ 00.

Pasteurs et assimilés, étudiants : 43 \$ 50.

SUISSE : M. R. BURNIER, 39, boulevard Grancy, Lausanne. Compte postal : II.6345.

Abonnement : 11 francs suisses. Abonnement de solidarité : 16 francs suisses ou plus.

Pasteurs et assimilés, étudiants : prix réduit, 7,50 francs suisses.

AUTRES PAYS : N.F. 18,—

PUBLICATIONS DISPONIBLES

(Extraits)

(au siège de *La Revue Réformée*, cf. page 3 de la couverture : France)

	NF
Pierre BOURGUET, <i>Opinions sur le Concile</i> (2 ^e éd.)	6
Jean CALVIN, <i>Sermons sur la mort et passion du Christ</i> (<i>Esaïe LIII</i>)	3,70
 <i>La Nativité :</i>	
1. L'Annonce faite à Marie et à Joseph	3,
2. Le Cantique de Marie	3,
3. Le Cantique de Zacharie	3,
4. La Naissance du Sauveur	3,
Les quatre fascicules ensemble	10
Brève <i>Instruction chrétienne</i> , Adaptation en français moderne, « Les Bergers et les Mages »	(port en plus) 3,45
Petit <i>Traité de la Sainte-Cène</i> , Adaptation en français moderne, « Les Bergers et les Mages »,	(port en plus) 3,45
 Auguste LECERF :	
<i>La Prière</i>	3,90
<i>Des Moyens de la Grâce</i>	5,
<i>Le Péché et la Grâce</i>	3,
 Pierre MARCEL :	
<i>Le Baptême, Sacrement de l'Alliance de Grâce</i>	6,
<i>L'Actualité de la Prédication</i>	3,50
<i>A l'Ecole de Dieu</i> , Catéchisme réformé (en réimpression). <i>A l'Ecoute de Dieu</i> , Manuel de direction spirituelle	(port en plus) 6,
<i>Gethsémané</i>	1,
<i>Le témoignage en parole et en actes</i>	1,50
<i>Christ expliquant les Ecritures</i>	2,
 <i>Catholicisme et Protestantisme</i> , Lettre pastorale du Synode général de l'Eglise réformée des Pays-Bas sur l'Eglise catholique-romaine. 4 ^e éd., « Les Bergers et les Mages »,	(port en plus) 5,25
<i>La Confession de Foi des Eglises réformées en France</i> , ou <i>Confession de La Rochelle</i> . Format de poche. En réimpression.	
<i>Sécularisation du Monde moderne</i> , par H. DOOYEWERD, R. GROB, D. M. LLOYD-JONES, Jean CADIER, André SCHLEMMER, etc.	5,
G. C. BERKOUWER, <i>Incertitude moderne et Foi chrétienne</i>	3,50
Théodore DE BÈZE, <i>La Confession de Foi du Chrétien</i> , Texte modernisé, Introduction, préface et notes de Michel Réveillaud	7,
Herman DOOYEWERD, <i>La nouvelle tâche d'une philosophie chrétienne</i>	4,80
Pierre LESTRANGANT, <i>Le Ministère de l'Eglise auprès des malades</i>	6,90
John MURRAY, <i>Le Divorce</i>	4,80
Arthur PFENNINGER, <i>Pour l'Honneur de Dieu</i> (Le drame de la vie de Calvin), Pièce en trois actes, adaptation française d'Edmond Duménil	3,
 <i>Aux Editions Labor et Fides de Genève (Suisse) :</i>	
(Diffuseur pour la France, Librairie Protestante, 140, bd St-Germain, Paris, 6 ^e).	
Jean CALVIN, <i>Commentaire sur l'Epître aux Romains</i> , relié.	
Jean CALVIN, <i>Institution de la Religion Chrétienne</i> , 4 volumes.	
Jean CALVIN, <i>Commentaire sur le livre de la Genèse</i> , vient de paraître.	
Jean CALVIN, <i>La vraie façon de réformer l'Eglise</i> .	
André BIÉLER, <i>L'Humanisme social de Calvin</i> .	

Le Gérant : Pierre Ch. MARCEL.

Cahors, Imprimerie A. Coueslant. — 98.234.

Dépôt légal : III-1962.

Achevé d'imprimer le 25-4-62